

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)



# Rapport d'activités 2014



# LE MOT DU PRESIDENT

**J'** ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2014 alors que le nouveau Conseil Communautaire, issu des élections municipales de mars 2014, est au travail depuis un an au service de l'agglomération, pour les 6 ans à venir.

**C**e document rappelle les axes majeurs des politiques publiques de notre agglomération qui vont continuer à produire leurs effets dans les années qui viennent. Il permet de présenter, aux nouveaux élus et aux divers acteurs locaux, les compétences exercées par la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud et les ressources financières correspondantes.

**D**ocument exhaustif, il a pour objectif de vous présenter en détail les réalisations de l'agglomération en 2014 sur l'ensemble de ses compétences en particulier l'environnement, le développement économique, l'aménagement du territoire, les transports, les actions au profit des familles.

**A** cet égard, je tiens à remercier l'ensemble des services de l'Agglomération pour la mise en perspective des actions conduites en 2014 et je souhaite au lecteur de trouver dans ce rapport les réponses à ses questions afin de mieux comprendre, ce qu'est et ce que fait la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud.

**B**onne lecture



**Alain SUGUENOT**

*Président de la Communauté d'Agglomération*



# SOMMAIRE

## ***Le territoire de la CABCS : 54 communes, un destin commun***

- Le fonctionnement et les compétences
- Le Conseil Communautaire
- Le Bureau
- Les Commissions

## ***Les Moyens au service d'un territoire***

- Les Ressources Humaines
- Les Finances
- La Commande Publique
- Le Bureau d'Etudes
- La Plateforme Ressources

## ***Un territoire en action***

### **Les actions économiques et d'aménagement**

- Les Zones d'Activités
- Le SCOT
- L'habitat
- Les Climats de BOURGOGNE
- Les autres missions du service urbanisme
- Le tourisme
- La mobilité dans l'Agglomération

### **Les actions environnementales**

- Les déchets
- L'eau potable
- L'assainissement (collectif et non collectif)
- Les rivières
- Les sites et milieux naturels : Natura 2000 et Les Étangs d'Or
- Le Plan Climat Énergie Territorial

### **Les actions au bénéfice de la cohésion sociale**

- L'action famille : l'enfance et la petite enfance
- L'action culturelle : Le Conservatoire et l'école des Beaux Arts
- Les équipements sportifs



# LE TERRITOIRE DE LA CABCS : 54 COMMUNES, UN DESTIN COMMUN

- Le fonctionnement et les compétences
- Le Conseil Communautaire
- Le Bureau
- Les Commissions



La Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte & Sud, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2007, regroupe 50 communes du sud de la Côte-d'Or et 4 du nord de la Saône-et-Loire.

La loi fixe des compétences obligatoires et optionnelles. Cependant, l'intercommunalité peut adopter des compétences supplémentaires (dites facultatives) pour répondre aux politiques qu'elle souhaite mener.

### Les compétences obligatoires

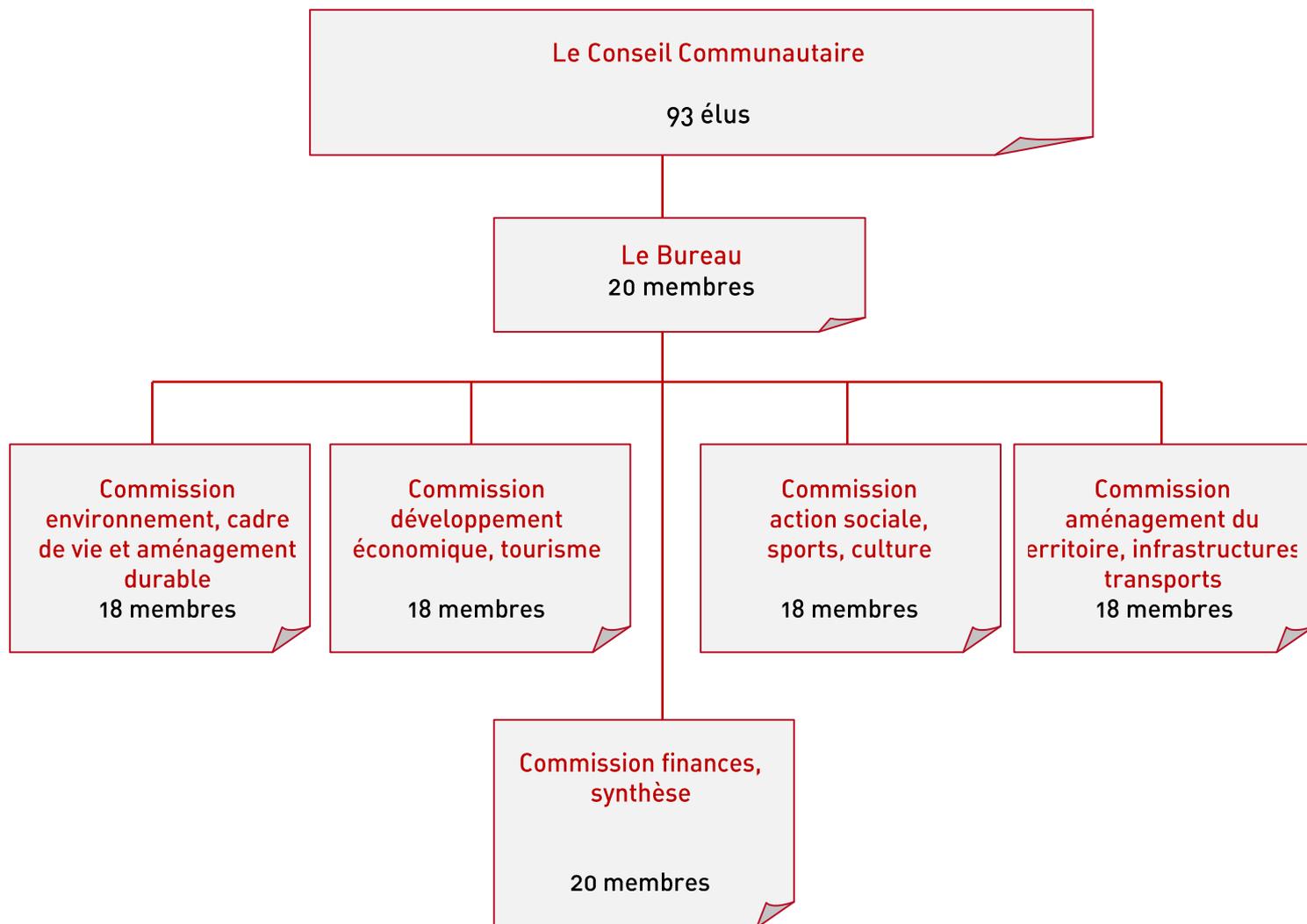
- aménagement de l'espace communautaire infrastructures : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), organisation des transports,
- équilibre social de l'habitat – politique de la ville d'intérêt communautaire, Programme Local de l'Habitat (PLH),
- développement économique d'intérêt communautaire : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités, actions de développement économique d'intérêt communautaire, tourisme.

### Les compétences optionnelles

- équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- action culturelle : école des Beaux Arts et Conservatoire de musique et de danse,
- action sociale d'intérêt communautaire,
- voirie : création, aménagement et entretien de voirie pour les zones d'activité et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- action environnementale : assainissement collectif et autonome, eau potable et gestion des déchets ménagers et assimilés.

### Les compétences facultatives

- études à l'échelle de la communauté en matière de préservation du patrimoine naturel et environnemental, ainsi que du patrimoine bâti,
- action famille : Enfance (extra et péri-scolaire) et Petite Enfance (relais Assistantes Maternelles – RAM, et crèches)
- fourrière animale intercommunale,
- politique de circulation douce,
- aménagement des berges et entretien des rivières,
- Aire de grand passage des gens du voyage.



Le Conseil Communautaire compte **93 élus** représentant 54 communes proportionnellement au nombre d'habitants qu'elles comptent.

Pour la première fois dans les communes de plus de 1 000 habitants, les électeurs ont pu voter pour élire directement leurs représentants à l'assemblée délibérante lors des dernières élections municipales de 2014.

<b>ALOXE CORTON</b> 163 Habitants Maurice CHAPUIS*	<b>BEAUNE</b> 22 623 Habitants Alain SUGUENOT* Jean Claude ANDRE Jean Luc BECQUET Nadine BELISSANT-REYDET Isabelle BIANCHI Pierre BOLZE Raphaël BOUILLET Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS Marie-France BRAVARD Anne CAILLOT Frédéric CANCEL Jean-François CHAMPION Carole CHATEAU Xavier COSTE Ariane DIERICKX Stéphane DAHLEN Philippe FALCE Thibaut GLOAGUEN Fabrice JACQUET Danièle JONDOT-PAYMAL Marie-Odile LABEAUNE Virginie LEVIEL Virginie LONGIN Marie-Laurence MERVILLE Justine MONNOT Marie-Laure RAKIC Philippe ROUX Jacques THOMAS Antoine TRIFFAULT-MOREAU Carla VIAL Jean-Benoît VUITTENEZ	<b>BOUZE LES BEAUNE</b> 341 Habitants René L'EXCELLENT*	<b>CHOREY-LES-BEAUNE</b> 622 Habitants Liliane JAILLET*	<b>CORPEAU</b> 1 037 habitants Sandrine ARRAULT*
<b>AUBIGNY LA RONCE</b> 172 Habitants Gérard ROY*		<b>CHAGNY</b> 5 769 Habitants Michel PICARD* Martine BOUGEOT Estelle BERNARD-BRUNAUD Philippe DIDAILLER Patrick FERRANDO Patricia ROSSIGNOL Michel RODIER	<b>COMBERTAULT</b> 552 Habitants Didier SAINT EVE*	<b>DEZIZE-LES-MARANGES</b> 195 Habitants Franck CHAMBRION*
<b>AUXEY DURESSES</b> 345 Habitants Bernard BATAULT*		<b>CHASSAGNE-MONTRACHET</b> 340 Habitants Céline DANCER*	<b>CORBERON</b> 450 Habitants Jean-Christophe VALLET*	<b>EBATY</b> 240 Habitants Olivier ATHANASE*
<b>BAUBIGNY</b> 232 Habitants Patrick MANIERE*		<b>CHAUDENAY</b> 1 105 Habitants Jean POIGEAUD*	<b>CORCELLES-LES-ARTS</b> 474 Habitants Christian GHISLAIN*	<b>ECHEVRONNE</b> 298 Habitants Jean-Marc PRENEY*
<b>BLIGNY LES BEAUNE</b> 1 270 Habitants Gabriel FOURNIER*		<b>CHEVIGNY-EN-VALIERE</b> 310 Habitants Jean-Claude BROUSSE*	<b>CORGNGOUX</b> 389 Habitants Pierre BROUANT*	<b>IVRY-EN-MONTAGNE</b> 180 Habitants Christian BRESSOULALY*
<b>BOUILLAND</b> 192 Habitants Jean Noël MORY*		<b>CORMOT-LE-GRAND</b> 155 Habitants Marc DENIZOT*	<b>JOURS-EN-VAUX</b> 104 Habitants Noël BELIN*	

<b>LA ROCHEPOT</b> 285 Habitants Jérôme BILLARD*	<b>MERCEUIL</b> 867 Habitants Jean-Pierre REBOURGEON*	<b>NANTOUX</b> 179 Habitants Philippe CESNE*	<b>RUFFEY-LES-BEAUNE</b> 756 Habitants Gérard GREFFE*	<b>SAVIGNY-LES-BEAUNE</b> 1 401 Habitants Sylvain JACOB*
<b>LADOIX SERRIGNY</b> 1 875 Habitants Vincent LUCOTTE* Joëlle BAZOT-BOUDOT	<b>MEURSANGES</b> 500 Habitants Jean Paul ROY*	<b>NOLAY</b> 1528 Habitants Jérôme FLACHE* Claude CORON	<b>SAINT-AUBIN</b> 260 Habitants Gérard PRUDHON*	<b>TAILLY</b> 200 Habitants Paul BECKER*
<b>LEVERNOIS</b> 306 Habitants Serge COLLAVINO*	<b>MEURSAULT</b> 1 564 Habitants Denis THOMAS Annie BARAT	<b>PARIS L'HOPITAL</b> 278 Habitants Chantal MITANCHEY*	<b>SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE</b> 845 Habitants Michel QUINET*	<b>THURY</b> 298 Habitants Daniel TRUCHOT*
<b>MARIGNY-LES-REUILLEES</b> 202 Habitants Jean-Paul BOURGOGNE*	<b>MOLINOT</b> 154 Habitants Christian POULLEAU*	<b>PERNAND-VERGELLESSES</b> 284 Habitants Jean CHEVASSUT*	<b>SAINT-ROMAIN</b> 240 Habitants Serge GRAPPIN*	<b>VAUCHIGNON</b> 39 Habitants Patricia RACKLEY*
<b>MAVILLY-MANDELOT</b> 170 Habitants Thierry LAINE*	<b>MONTAGNY-LES-BEAUNE</b> 682 Habitants Richard ROCH*	<b>POMMARD</b> 537 Habitants Jacques FROTEY*	<b>SANTENAY</b> 868 Habitants Henri TUDELA*	<b>VIGNOLES</b> 881 Habitants Jean MAREY*
<b>MELOISEY</b> 357 Habitants Pascal MALAQUIN*	<b>MONTHELIE</b> 163 Habitants Jacky CLERGET*	<b>PULIGNY-MONTRACHET</b> 408 Habitants Bernard NONCIAUX*	<b>SANTOSSE</b> 50 Habitants Claude MOISSENET*	<b>VOLNAY</b> 285 Habitants Guillaume D'ANGERVILLE

\* Maires des communes

**Le conseil s'est réuni 7 fois en 2014 et a produit 145 délibérations**

Donnée Population INSEE 2011 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Département de Côte d'Or

Département de Saône et Loire

Elu par le Conseil Communautaire le 14 avril 2014, le Bureau Communautaire est l'instance exécutive de l'Agglomération. Outre le Président, il se compose de 12 Vice-présidents et de 8 Conseillers délégués.

Ainsi le Bureau est un organe stratégique de réflexion et d'impulsion. Il décide de tous les sujets n'ayant pas d'incidence financière (pour lesquels la décision revient au Conseil).



Alain SUGUENOT  
Président



Jean-Pierre REBOURGEON  
Co-premier Vice-Président  
Administration générale Aménagement  
de l'espace communautaire et PCET



Michel PICARD  
Co-premier Vice-Président  
Innovation et projet communautaire



Jean-Luc BECQUET  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
Transports et accessibilité



Michel QUINET  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
Multimodalité, Intermodalité  
et Infrastructures routières



Xavier COSTE  
5<sup>e</sup> Vice-Président  
Environnement et Rivières



Denis THOMAS  
6<sup>e</sup> Vice-Président  
Tourisme et Espaces naturels



Jean-François CHAMPION  
7<sup>e</sup> Vice-Président  
Finances, Commande Publique et Assurances



Jean-Paul ROY  
8<sup>e</sup> Vice-Président  
Enfance et Sports



Pierre BOLZE  
9<sup>e</sup> Vice-Président  
Logement et Formation artistique



Gérard ROY  
10<sup>e</sup> Vice-Président  
Développement rural



Sylvain JACOB  
11<sup>e</sup> Vice-Président  
Couverture Numérique et Emploi



Claude CORON  
12<sup>e</sup> Vice-Président  
Petite Enfance



Sandrine ARRAULT  
13<sup>e</sup> Membre du Bureau  
Développement économique



Patrick MANIERE  
14<sup>e</sup> Membre du Bureau  
Suivi du SCOT



Stéphane DAHLEN  
15<sup>e</sup> Membre du Bureau  
Entrepreneuriat numérique et  
Nouvelle économie



Jean CHEVASSUT  
16<sup>e</sup> Membre du Bureau



Liliane JAILLET  
17<sup>e</sup> Membre du Bureau



Vincent LUCOTTE  
18<sup>e</sup> Membre du Bureau



Estelle BERNARD-BRUNAUD  
19<sup>e</sup> Membre du Bureau



Pierre BROUANT  
20<sup>e</sup> Membre du Bureau

Les commissions d'instruction sont chargées d'examiner en amont les questions relevant de leur compétence soumises au Conseil de Communauté par délibération.

### **Commissions environnement, cadre de vie et aménagement durable : 18 membres**

C.CHATEAU – X. COSTE – D. JONDOT – PAYMAL – ML. MERVAILLE – J. MONNOT – C. VIAL – JN. MORY – J. FROTEY – G. D'ANGERVILLE – L. JAILLET – C. GHISLAIN – J.BAZOT-BOUDOT – JP. BOURGOGNE – M. DENIZOT – S. ARRAULT – G. PRUDHON – E. BERNARD-BRUNAUD – F.CHAMBRION

### **Commission aménagement du territoire, infrastructures, transport : 18 membres**

JL. BECQUET – D. BOUTEILLER-DESCHAMPS – F. CANCEL – V. LEVIEL – JH. RIFFAUD – P.ROUX – R. L'EXCELLENT – JM. PRENEY – J.CLERGET – D.SAINT-EVE – JC. VALLET – P. BROUANT – R. ROCH – C. DANCER – S. GRAPPIN – D. TRUCHOT – M. BOUGEOT – M.RODIER

### **Commission développement économique, tourisme : 18 membres**

N.BELISSANT-REYDET – I. BIANCHI – MF. BRAVARD – S.DAHLEN – A. DIERICKX – V. LONGIN – D. THOMAS – P. CESNE – S.JACOB – G. FOURNIER – O.ATHANASE – S. COLLAVINO – N. BELIN – J. BILLARD – J. FLACHE – H. TUDELA – M. PICARD – J. POIGEAUD

### **Commission enfance, sports, culture : 18 membres**

P. BOLZE – A. CAILLAUD – P.FALCE – ML. RAKIC – J. THOMAS – JB. VUITTENEZ – P. MALAQUIN – A. BARAT – J. CHEVASSUT – JC. BROUSSE – J.P ROY – G. GREFFE – P. BECKER – C. CORON – C. MOISSENET – P. RACKLEY – P. ROSSIGNOL – C. MITANCHEY

### **Commission finances, synthèses : 20 membres**

JC. ANDRE – JF. CHAMPION – T. GLOAGUEN – F. JACQUET – MO. LABEAUNE – A. TRIFAUT – M. CHAPUIS – B. BATAULT – T. LAINE – V. LUCOTTE – JP. REBOURGEON – M. QUINET – J. MAREY – G. ROY – P. MANNIERE – C. BRESSOULALY – C. POULLEAU – B. NONCIAUX – P. FERRANDO – P. DIDAILLER



# LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE

- Les Ressources Humaines
- Les Finances
- La Commande publique
- Le bureau d'Etudes
- La Plateforme Ressources

### Des effectifs stables

Après huit années d'existence dont les cinq dernières sans transfert de compétences nouvelles, les effectifs de la Communauté d'Agglomération restent stables.

2014 a été marquée par une maîtrise des effectifs tout en veillant à doter les services des moyens suffisants pour exercer les compétences.

#### Au 31 décembre 2014 :

- 436 postes à l'effectif équivalent à 350 postes Equivalent à Temps Plein (ETP).
- 420 postes pourvus (330,51 ETP) répartis ainsi :
  - ✓ 31 agents de catégorie A (25,42 ETP)
  - ✓ 70 agents de catégorie B (56,28 ETP)
  - ✓ 319 agents de catégorie C (248,81 ETP)

Les charges de personnel ont représenté 12 613 602€ en 2014 (10 512 972 € après remboursement par les communes des mises à disposition d'agents).

Les effectifs sont répartis ainsi :

Direction Générale : 21 postes  
Cabinet : 1 agent à temps non complet  
Finances : 8 postes

Enseignement culturel : 46 postes  
Enfance et sports : 287 postes  
Services Techniques : 57 postes

### Caractéristiques de l'année 2014 :

L'année 2014 a été consacrée à la poursuite de la mobilisation pour rationaliser et mutualiser les moyens

La stabilité des effectifs se poursuit, marquée par une priorité à la maîtrise de la masse salariale dans un contexte budgétaire fragile tout en veillant à doter les services des moyens suffisants pour exercer les compétences.

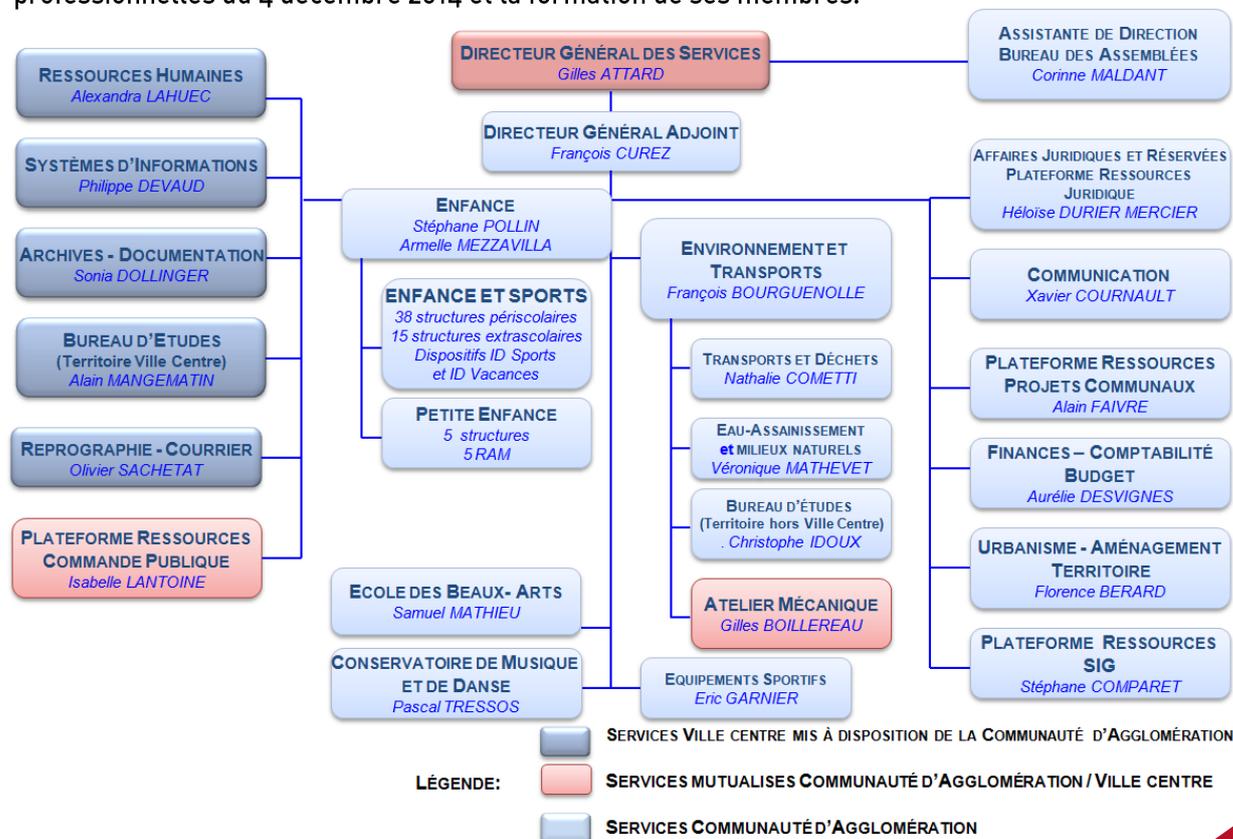
- ✓ La révision du régime indemnitaire des catégories A et B s'est achevée en 2014 et une cohérence a été rétablie chaque fois que cela a été possible entre agents exerçant des fonctions et des responsabilités de même niveau.

Cette mise à jour garantit à chaque agent au titre de l'année de mise en œuvre le maintien des montants alloués antérieurement et pour l'avenir encourage et valorise les responsabilités exercées et reconnaît les spécificités des postes et métiers.

- ✓ Depuis le 1er juillet 2013, tous les agents ayant souscrit un contrat labellisé, bénéficient d'une participation de l'employeur à hauteur de 15,31 € bruts par mois pour leur couverture prévoyance "maintien de salaire". En 2014, ce dispositif a permis à 258 agents d'assurer le maintien de leur revenu en cas de maladie prolongée.

## L'année 2015 sera consacrée à :

- ✓ L'établissement d'un état des lieux préalable à la déclinaison du nouveau dispositif de régime indemnitaire pour l'ensemble des agents de catégorie C.
- ✓ Une réflexion sur la définition d'un schéma de mutualisation des services dans le cadre de la loi MAPAM du 31 janvier 2014.
- ✓ La définition d'une action sociale après la dissolution du Comité des Œuvres Sociales Intercommunal au 31 décembre 2014.
- ✓ L'installation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, à l'issue des élections professionnelles du 4 décembre 2014 et la formation de ses membres.



Afin de financer les politiques communautaires, la Communauté d'Agglomération vote un budget annuel comprenant un budget principal et dix budgets annexes. En 2014, le budget consolidé a été voté à hauteur de 101,3 M d'€ et réalisé à hauteur de 66,8 M d'€, soit un ratio de réalisation de 66 %.

Pour l'année 2014, l'exécution budgétaire se présente ainsi :

Budget	Réalisation de l'année 2014		Résultats cumulés 2014
	Dépenses	Recettes	
BUDGET PRINCIPAL	41 608 431,04 €	45 379 567,43 €	3 771 136,39 €
BA TRANSPORTS	3 790 316,66 €	3 908 849,92 €	118 533,26 €
BA ASST REGIE	1 174 291,61 €	2 046 401,65 €	872 110,04 €
BA ASST AFF.	6 600 365,58 €	8 123 307,23 €	1 522 941,65 €
BA SPANC	386 339,97 €	95 596,67 €	- 290 743,30 €
BA EAU REGIE	1 493 017,29 €	2 300 237,83 €	807 220,54 €
BA EAU AFF.	2 870 660,94 €	3 851 785,56 €	981 124,62 €
BA ZAC PRE FLEURY	3 573 802,72 €	2 299 432,27 €	- 1 274 370,45 €
BA ZAC CERISIERES	5 389 172,04 €	3 999 808,75 €	- 1 389 363,29 €
BA ZAC TEMPLIERS	862,60 €	431,30 €	- 431,30 €
BA ZA MONTAGNY	- €	- €	- €
<b>BUDGET CONSOLIDE</b>	<b>66 887 260,45 €</b>	<b>72 005 418,61 €</b>	<b>5 118 158,16 €</b>



## LES RECETTES – LES RESSOURCES FINANCIERES DE LA CABCS

### Les recettes fiscales : 18,3 M d'€

Les diverses contributions payées par les entreprises (Contribution Economique Territoriale, TASCOM) s'élèvent à 12,2 M € et celles acquittées par les ménages sur la fraction de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élèvent à 6,1 M €.

### Les dotations versées par l'Etat : 5,9 M d'€

Elles sont composées de la Dotation de Compensation (3,4 M d'€), de la dotation intercommunale (2,2 M d'€) et de compensation fiscale liée à des exonérations (340 000 €).

### Les produits des services de l'eau potable et de l'assainissement : 4,1 M d'€

Elles sont constituées par la redevance assainissement, la prime épuration, le contrôle pour l'assainissement individuel, la redevance eau potable.

Les redevances eau potable et assainissement contribuent principalement au financement des investissements.

### Le Versement Transport : 1 M d'€

Acquitté par les entreprises de plus de 9 salariés, il est affecté au financement du réseau de transports urbains

### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 4,5 M d'€

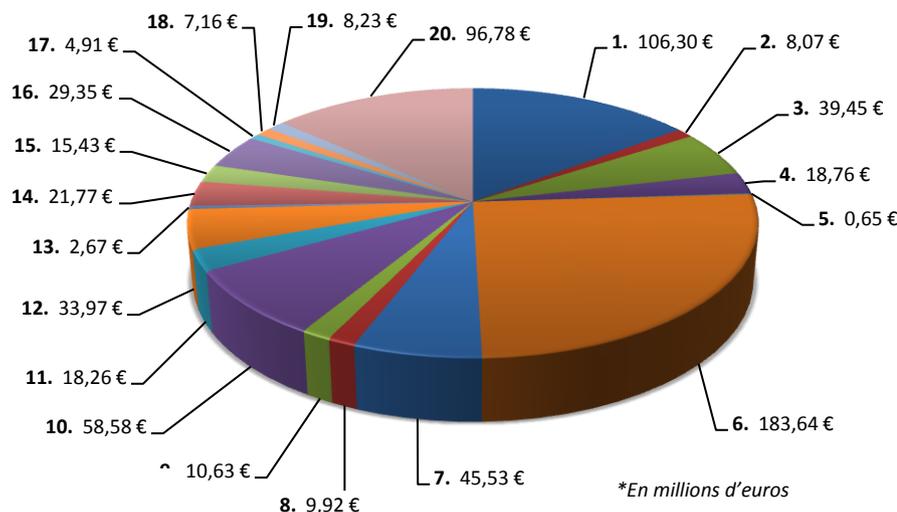
Elle est destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Ce dispositif lié à la gestion des déchets est complété par la redevance spéciale perçue auprès des professionnels (247 K d'€ en 2014)

### Les subventions, participations et autres : 3,9 M d'€

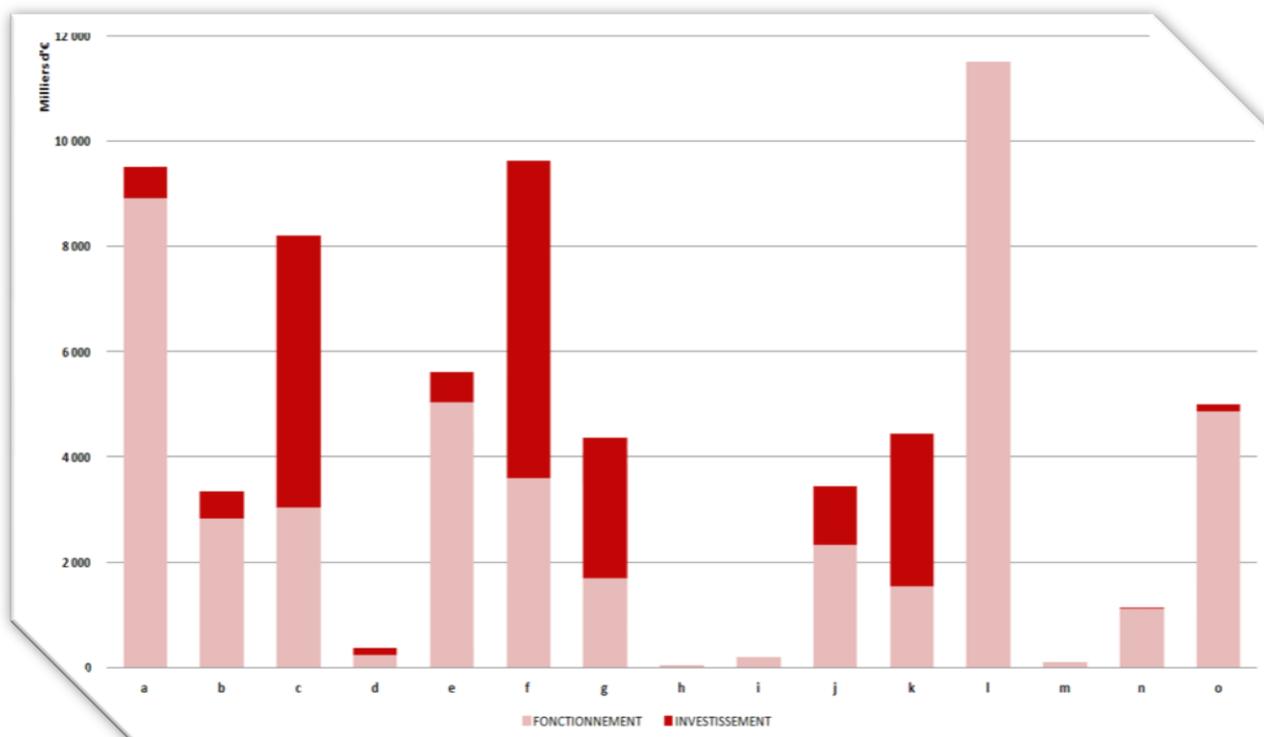
Versées essentiellement par le Conseil Départemental de Côte d'Or, le Conseil Régional, les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne, la Caisse d'Allocation Familiale, la taxe de séjour et des participations communales. Ces aides financières ont contribué principalement au financement de la politique environnementale et touristique.

## LES RECETTES 2014 CONSOLIDEES – 72 M D'€



- 1 Reprise des résultats excédentaires
- 2 Récupération de la TVA
- 3 Subventions et Participations
- 4 Remboursement MAD personnel - CA vers communes
- 5 Attributions de compensation négatives
- 6 Fiscalité des ménages et des entreprises
- 7 T.E.O.M
- 8 Taxe de Séjour
- 9 Versement Transport
- 10 Dotations de l'Etat et Compensations fiscales
- 11 Transport : compensation transferts de charge par CG
- 12 Subventions exploitation (CG, AGE, Région, Eco organismes)
- 13 Emprunts souscrits
- 14 Redevance assainissement
- 15 Redevance eau potable
- 16 Produits des services (Déchets, transports, action famille, culture et sport)
- 17 Vente de Terrain (Zac des Cerisiers)
- 18 Subvention équilibre transport
- 19 Autres produits
- 20 Opérations d'ordres (dotations amortissement)

## LES DEPENSES 2014 CONSOLIDEES PAR COMPETENCE



- a** Action famille (Enfance ; Petite Enfance)
- b** Administration générale (Finances, RH , DG, etc.)
- c** Assainissement Collectif et non Collectif
- d** Gestion du patrimoine
- e** Collecte et traitement des déchets
- f** Développement économique (urbanisme, SCOT, ZAC)
- g** Eau Potable
- h** Fourrière

- i** Plateforme ressources (Juridique, technique et SIG)
- j** Politique culturelle et sportive
- k** Politique touristique
- l** Reversements aux communes (Attribution compensation, etc.)
- m** Rivières
- o** Services transversaux (garage, bureau d'étude, etc.)



### Les dépenses de fonctionnement – 47 M d'€

Charges à caractère général	21,05%
Charges de personnel	29,73%
Contributions aux organismes extérieurs (SIRTOM de Chagny, OTI, Syndicats de rivières, etc.)	7,91%
Remboursement de l'emprunt (capital et intérêts)	2,09%
Reprises des déficits de fonctionnement antérieurs	0,01%
Reversements aux communes	24,82%
Dotations amortissement	12,24%
Autres dépenses exceptionnelles	2,14%

### Les dépenses d'investissement – 19,9 M d'€

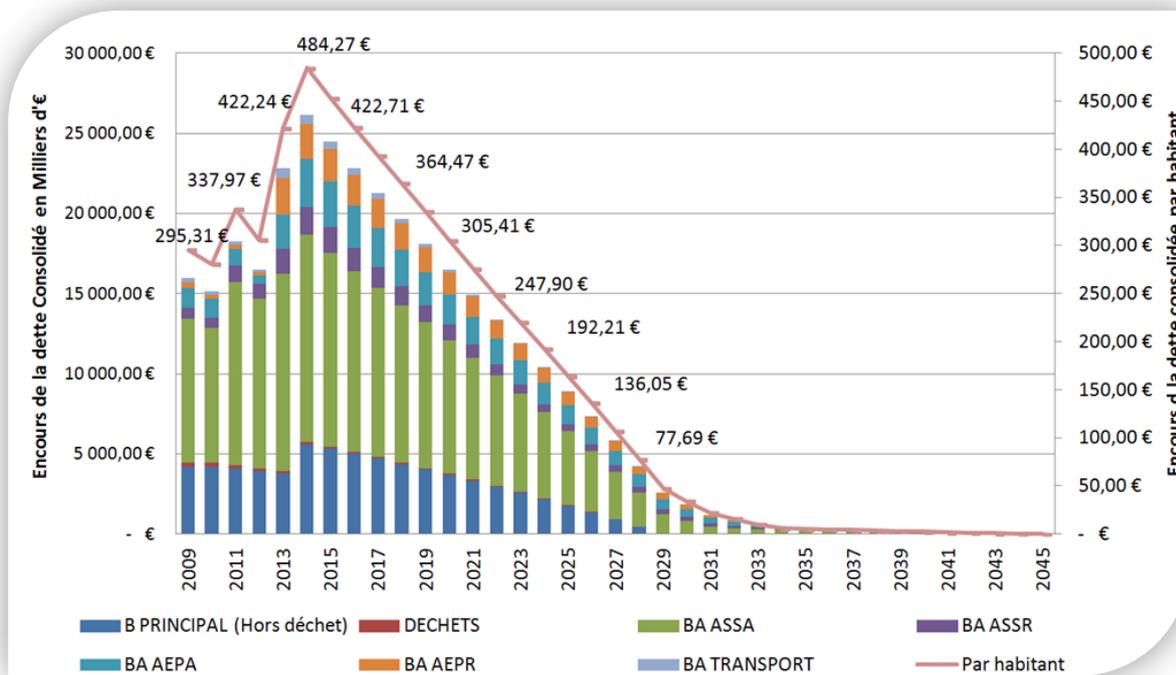
Etudes et travaux	54,64%
Remboursement de l'emprunt (capital et intérêts)	8,57%
Remboursement de TVA	2,03%
Reprises des déficits d'investissement antérieurs	15,02%
Dotations amortissement	19,74%



## LA MAITRISE DE L'ENDETTEMENT

La dette est un levier habituel de l'investissement local. L'emprunt permet de compléter les ressources propres de la Communauté d'Agglomération tout en adaptant aux mieux le financement de l'équipement à son mode d'amortissement comptable.

Dans le contexte actuel, les stratégies entourant la gestion de la dette sont plus que jamais d'actualité. C'est dans cet esprit que l'encours de la dette est composé à 97% d'emprunts à taux fixe, les 3% restant étant des prêts à taux variable (prêt Caisse des Dépôts – Taux livret A + 1 point). Cet encours ne comprend aucun emprunt structuré. Cette répartition avec une prépondérance des emprunts à taux fixe, engendre une sécurisation de la dette de la Communauté d'Agglomération sur le long terme tout en bénéficiant de taux historiquement bas.

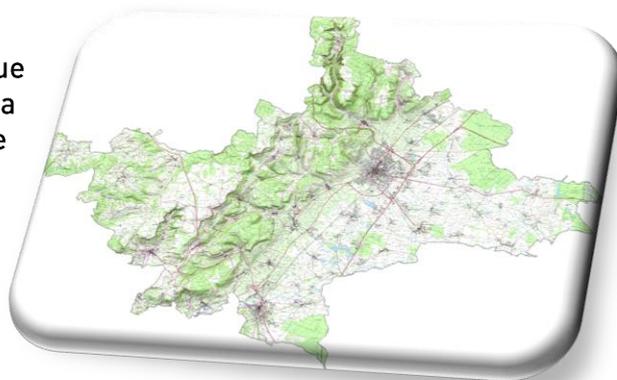


L'encours de la dette consolidée de la Communauté d'Agglomération, fin 2014, s'élève à 24,5 M d'€, soit 453,35 € par habitant.

### LES DOTATIONS DE L'ETAT

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de réduction des déficits, les recettes de la Communauté d'Agglomération subiront pour l'année 2015 une baisse des dotations de l'Etat estimé à 700 K d'€. Pour les années à venir, en l'absence de nouvelles marges de manœuvre en fonctionnement, l'épargne brute chutera, réduisant d'autant la capacité d'investissement de la Communauté.

Pour faire face à cette situation, il conviendra pour les années à venir de réduire les dépenses de fonctionnement non essentielles, la hausse de la fiscalité étant inenvisageable dans le contexte économique actuel où il convient de maintenir l'attractivité économique du territoire.



### LA FISCALITE

#### *La fiscalité économique*

Le taux de la **Contribution Foncière des Entreprises** s'élève à 20,87 % pour 2014. Les produits escomptés pour 2015 devraient malgré tout augmenter grâce à des bases très dynamiques dont la hausse est estimée à environ 4,5 % par rapport aux bases 2014, sans augmentation de la pression fiscale liées à la réévaluation des bases par l'Etat.

#### *La fiscalité des ménages*

Le taux de la **Taxe d'Habitation** s'élève à 8,29 % pour 2014. Celui de la **Taxe sur le Foncier Non Bâti** quant à lui s'élève pour 2014 à 1,17 %. Le produit de ces taxes devrait cependant augmenter à taux constant pour 2015 de +2,49 % par rapport à 2014, compte tenu d'une évolution des bases prévisionnelles estimée à 2,55 % pour la Taxe d'Habitation et d'une stabilité pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

#### *La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*

Le taux sur le territoire de Beaune s'élève pour 2014 à 6,95 % et à 11% sur le périmètre des 47 communes du Pays Beaunois. Il sera proposé pour l'exercice 2015 de reconduire à l'identique ces taux.

### *Le versement transport*

Le taux s'élève pour 2014 à 0,30 % sur la Ville de BEAUNE et à 0,29 % sur le reste du territoire. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, une réflexion sur l'évolution de ce taux sera menée par la Communauté d'Agglomération au vu de la mise en place d'une Délégation de Service Public pour le transport.

### **LES TARIFS**

A l'occasion du vote du budget primitif 2015, une évolution des tarifs des services proposés à la population tels que l'action famille, culture, sport et les tarifs de l'assainissement collectif et de l'eau potable sera proposée.

Les évolutions les plus significatives porteront sur les tarifs en lien avec la *politique de l'eau*. En effet afin de poursuivre la dynamique d'investissement conduite depuis la création de la Communauté en 2007 sur les compétences assainissement et eau potable, il conviendra de procéder à une hausse tarifaire afin de dégager des marges de manœuvre complémentaires qui permettront de limiter le recours à l'emprunt. Les investissements à venir devront se concentrer sur l'entretien et le renouvellement du patrimoine existant.

Concernant la *politique touristique*, au cours du premier semestre 2015, une réflexion portera sur l'évolution des tarifs de la taxe de séjour afin que l'office Touristique Intercommunal, en charge de la promotion touristique, qui bénéficie des produits de la taxe puisse équilibrer son budget sans recours à une contribution financière de la Communauté d'Agglomération, prélevée sur son budget propre. Cette démarche est devenue indispensable pour soulager les finances communautaires qui souffrent d'une baisse des dotations d'Etat.



Le service mutualisé de la Commande Publique est composé d'un service Marchés publics et d'un service Achats.

Le service Marchés publics assure l'assistance aux services pour le montage et la rédaction des marchés publics et gère les procédures de mise en concurrence. Il sécurise également les procédures et conseille juridiquement les services et élus en matière de droit des contrats publics.

Le service Achats centralise les achats transversaux de l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération et gère ainsi, pour ces besoins transversaux, les commandes et la distribution des fournitures (mobilier de bureau, fournitures de bureau, produits d'entretien, vêtement de travail, équipement de protection individuelle...).

En 2014 : **58** procédures de marchés publics ont été lancées :

- ✓ **51** marchés passés en procédure adaptée supérieurs à 30 000 €
- ✓ **7** marchés passés en procédure d'appel d'offres ouvert.

Quelques opérations significatives parmi ces marchés passés en 2014 :

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	
Fourniture de vêtements de travail, de vêtements haute visibilité, d'équipements de protection individuelle et de chaussures (9 lots)	Sans minimum Maximum : 275 000 € HT/an
Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un rapport relatif aux mutualisations de services à l'échelle du territoire communautaire et d'un schéma de mutualisation des services	44 750,00 € HT
<b>ENVIRONNEMENT</b>	
Gestion des déchèteries de MEURSAULT, SAVIGNY-les-BEAUNE et NOLAY (3 lots)	Sans minimum Maximum : 235 000 € HT/an
Construction du réseau de transfert et de la station d'épuration - Commune de SAMPIGNY-les-MARANGES	303 900,00 € HT
Travaux de construction de la déchèterie de RUFFEY-les-BEAUNE (4 lots)	621 645,55 € HT

Etude de faisabilité pour l'exploitation future des forages BEAUNE Sud 1	203 400,00 € HT
Implantation de trois toilettes sur les Etangs d'Or – Parc Eco-loisirs de MERCEUIL/TAILLY	44 950,00 € HT
Travaux d'assainissement de la Commune de PERNAND VERGELESSES et réseau de transfert (2 lots)	1 039 021,10 € HT
Mise en place et gestion du contrôle d'accès sur les déchèteries de RUFFEY, MEURSAULT, SAVIGNY-les-BEAUNE et NOLAY	Sans minimum Maximum : 85 000 € HT
Construction d'un bâtiment en extension à la Régie des eaux de CHAGNY (9 lots)	191 945,90 € HT
<b>TRANSPORTS</b>	
Exécution de services de transports réguliers et scolaires (2 lots)	Sans minimum Sans maximum
<b>PETITE ENFANCE</b>	
Travaux de mise en conformité de l'espace multi accueil Saint Jacques BEAUNE (7 lots)	145 463,76 € HT
Construction d'un Pôle Petite Enfance sur la commune de CHAGNY (11 lots)	1 369 071,55 € HT
<b>ÉQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	
Nettoyage des locaux	Minimum : 90 000 € HT / an Maximum : 120 000 € HT/an
Réfection de la toiture du Centre Sportif Saint-Nicolas à MEURSAULT	382 430,18 € HT
Mise en place et maintenance d'un contrôle d'accès aux installations sportives	61 559,94 € HT
<b>DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
Aménagement de la ZAC du Pré Fleury (4 lots) sur CHAGNY – CHASSAGNE MONTRACHET	3 438 666,48 € HT

En 2014, le service Achats a renouvelé le marché de fourniture de vêtements de travail, de vêtements haute visibilité, d'équipements de protection individuelle et de chaussures.

Ce marché a été conclu dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte & Sud (coordonnateur), et les communes de BEAUNE, ALOXE-CORTON, BAUBIGNY, CHASSAGNE-MONTRACHET, COMBERTAULT, CORGENGOUX, IVRY-en-MONTAGNE, JOURS-en-VAUX, MERCEUIL, NOLAY, PULIGNY-MONTRACHET et RUFFEY-les-BEAUNE.

Le bureau d'études de la Communauté d'Agglomération a réalisé de nombreux travaux et études pour les bâtiments utilisés par les services ainsi que divers projets en cours :

- ✓ Fin des travaux de construction de la baignade à filtration naturelle de MONTAGNY-les-BEAUNE
- ✓ Fin des travaux de création d'une voie d'accès et d'un parc de stationnement desservant les plans d'eau de MONTAGNY-les-BEAUNE,
- ✓ Mise en enrobé de la voie cyclable longeant la rocade entre le pont SNCF et l'entrée de la baignade de MONTAGNY-les-BEAUNE,
- ✓ Recherche d'un maître d'œuvre pour la création de deux véloroutes,
- ✓ Deuxième tranche de travaux de réhabilitation du site de Bel'Air,
- ✓ Remplacement de la toiture de la salle de gymnastique de la salle de sports Saint-Nicolas de MEURSAULT,
- ✓ Consultation des entreprises pour la création de la ZAC du Pré-Fleury de CHASSAGNE-MONTRACHET/ CHAGNY,
- ✓ Consultation des entreprises pour la construction du pôle petite enfance de CHAGNY,
- ✓ Amélioration du parc de stationnement du site des Trois Croix sur les communes de NOLAY et DEZIZE-lès-MARANGES,
- ✓ Consultation des entreprises pour la construction d'un bâtiment à la Régie des Eaux de CHAGNY
- ✓ Sécurisation des sentiers de randonnée,
- ✓ Etude pour la transformation d'un garage en salle de réunion.

### Perspectives 2015

- ✓ Engagement des travaux de la ZAC du Pré-Fleury de CHASSAGNE-MONTRACHET / CHAGNY
- ✓ Engagement des travaux de construction du pôle petite enfance de CHAGNY
- ✓ Engagement des travaux de construction du bâtiment de la Régie des Eaux de CHAGNY
- ✓ Consultation des entreprises pour la création de deux véloroutes (vers SAINTE-MARIE-la-BLANCHE et vers les Etangs d'Or)
- ✓ Réalisation de diagnostics d'accessibilité des bâtiments communautaires (dans le cadre des AD'AP)



### Assistance technique

En 2014, 28 communes ont bénéficié de l'assistance de la Plateforme Ressources sur un total de 54 que compte la Communauté d'Agglomération.

41 projets communaux ont été accompagnés dont 14 projets qui ont bénéficié d'un quitus de la commune adhérente.

### Assistance à la rédaction de délibérations pour les communes adhérentes.

En 2014, la Plateforme Ressources a aidé à la rédaction de 24 délibérations pour le compte des communes.

**Demandes de subventions : 9**

**Approbation de résultats de consultation : 7**

- ✓ *Maîtrise d'œuvre à 90 000 € H.T : 1*
- ✓ *Travaux procédures adaptées à 15 000 € H.T : 6*
- ✓ *Travaux procédures adaptées à 15 000 € H.T : néant*

**Approbation d'avenants aux marchés : 8**

- ✓ *Maîtrise d'œuvre : 1*
- ✓ *Travaux : 1*
- ✓ *Approbation de projet ou de programme : 4*
- ✓ *Modification plan de financement ou enveloppe financière : 1*
- ✓ *Création d'un budget annexe : 1*

**Total : 24**

**Assistances à la notification de marchés : 87 assistances pour un montant de 1 920 571,43 €**

### Assistance comptable pour l'engagement et la liquidation des dépenses d'investissement.

La Plateforme Ressources assiste les communes dans les opérations de contrôle des factures avant mandatement des dépenses d'investissement liées aux études et aux travaux qu'elle suit. En 2014, elle a aidé au contrôle de 435 opérations de paiement réparties comme suit :

## Communes – Opération - Dépenses d'investissement

ALOXE-CORTON - Réhabilitation maison Jean : 25 620,00 €  
AUXEY-DURESSES - Restauration du clocher de l'Eglise : 119 893,27 €  
BAUBIGNY - Construction d'une chaufferie fonctionnant au bois : 100 775,10 €  
BLIGNY-les-BEAUNE - Cantine-garderie : 1 167,00 €  
BOUILLAND - Aménagement de bâtiments communaux : 10 706,08 €€  
CHEVIGNY-en-VALIERE - Construction d'une école : 459 361,56 €  
CHOREY-les-BEAUNE - Construction d'une Mairie et aménagement des abords : 278 826,09 €  
COMBERTAULT - Rénovation et création de logements : 1 542,81 €  
COMBERTAULT - Création d'une salle de rencontres et de loisirs : 147 153,15 €  
CORMOT-le-GRAND - Réaménagement de la Mairie et création d'un logement : 53 684,95 €  
CORPEAU - Salle de rencontres et de loisirs : 191 439,74 €  
IVRY-en-MONTAGNE - Création d'un logement locatif : 119 140,65 €  
JOURS-en-VAUX - Réaménagement de la Mairie et création d'un logement : 123 438,51 €  
LEVERNOIS - Création d'un logement locatif : 114 628,44 €  
MAVILLY-MANDELLOT - Aménagement accessibilité Mairie et création de logements : 189 565,84 €  
MERCEUIL - Réparation du pont sur la Dheune : 50 678,50 €  
MERCEUIL - Eglise Saint-Laurent : 2700,00 €  
MEURSAULT - Centre bourg (2ème tranche) : 1 789 692,94 €  
MEURSAULT - Léproserie : 854 337,18 €  
MONTAGNY-les-BEAUNE - Hangar communal : 10 479,60 €  
NANTOUX - Centre bourg aménagement accessibilité Mairie création de logements locatifs : 54 920,13 €  
PERNAND-VERGELESSES - Restaurations des toitures de l'Eglise Saint-Germain : 200 377,21 €  
POMMARD - Traversée du village : 1 402,60 €  
POMMARD - Traversée du village 2ème tranche : 165 805,04 €  
POMMARD - Aménagement place de l'Europe : 2 623,78 €  
SAVIGNY-les-BEAUNE - Aménagement du caveau : 132 354,01 €  
SAVIGNY-les-BEAUNE - Voie d'accès pour la ZA : 7 200,00 €  
SAINT-AUBIN - Aménagement rue de l'Eglise, rue Prudhon et ruelle de l'Eglise : 2 377,31 €  
THURY - Construction d'une voie verte : 234 894,46 €  
VOLNAY - Bâtiment Mairie : 11 378,58 €

**TOTAL : 5 458 164.53 €**

### Assistance à la conduite des projets communaux.

Assistance à la conduite de chantier : 183 interventions  
Assistance à la réception de chantier : 5 interventions  
Assistance année de parfait achèvement : 9 interventions  
Assistance à l'expertise de sinistres : 6 interventions  
Assistance à déclaration préalable aux travaux : 26 interventions  
Interface avec les services communautaires : 7 interventions  
Interface avec les services extérieurs : 9 interventions



## LES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

- Les Zones d'Activités
- Le SCOT
- L'Habitat
- Les Climats de BOURGOGNE
- Les autres missions du service urbanisme
- Le Tourisme
- Les Déplacements dans l'Agglomération



urbanisme – habitat  
communauté d'agglomération  
[www.beunecoteetsud.com](http://www.beunecoteetsud.com)

Dans le cadre de ses compétences la Communauté d'Agglomération est en charge du développement et de l'aménagement des zones d'activités d'intérêt communautaire, (plus de 2 hectares ou présentant un intérêt stratégique).

La Communauté d'Agglomération est ainsi en charge de 4 zones :

- **La ZAC des Cerisières :**
  - Situation : BEAUNE
  - Superficie : 22 hectares
  - Etat avancement : la maîtrise foncière de la zone est quasiment assurée et a donné lieu à la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation.
  - Perspectives 2015 : La procédure se poursuivra avec le diagnostic archéologique préventif, qui, s'il s'avère positif pourra donner lieu à prescription de fouilles. Les travaux pourront être envisagés, dès que cette étape aura été levée.
- **La ZAC du Pré Fleury :**
  - Situation : CHAGNY et CHASSAGNE MONTRACHET
  - Superficie : 21 hectares
  - Spécificités : Zone viti-vinicole avec exigences architecturales fortes : volonté d'aménagement d'une zone exemplaire.
  - Etat avancement : l'année 2014 a été marquée par la finalisation de la définition des projets de travaux à réaliser.
  - Perspectives 2015 : La dernière phase « administrative » liée à la loi sur l'eau sera effectuée en 2015. Les travaux pourront ensuite être engagés et les commercialisations se poursuivre.
- **La ZAC des TEMPLIERS :**
  - Situation : BEAUNE et VIGNOLES
  - Superficie : 16 hectares
  - Etat avancement : L'année 2014 a été consacrée aux études préalables nécessaires à la création de la zone d'aménagement concertée (ZAC).
  - Perspectives 2015 : L'année 2015 sera consacrée à la poursuite des études et à la concertation sur le projet. La création de la ZAC devrait intervenir en fin d'année 2015.
- **La zone d'activités de MONTAGNY-les-BEAUNE**
  - Situation : MONTAGNY-les-BEAUNE
  - Superficie : 1,9 hectare
  - Etat avancement : réflexion autour de l'aménagement de la zone.
  - Perspectives 2015 : premières acquisitions foncières



Après plusieurs années d'élaboration et de concertation approfondie sur le projet de SCOT des Agglomérations de BEAUNE et NUIITS-SAINT-GEORGES, le document a été approuvé, à l'unanimité, par délibération du comité de Syndicat Mixte du 12 février 2014.

Le projet approuvé est devenu exécutoire le 21 avril 2014 et a été notifié à l'ensemble des Personnes Publiques Associées, aux communes et aux intercommunalités comprises dans le périmètre du Syndicat Mixte des agglomérations de BEAUNE et de NUIITS-SAINT-GEORGES.

Une nouvelle phase de travail a donc été engagée avec la mise en œuvre du SCOT et l'accompagnement des communes. Il s'agit de s'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme des communes avec le SCOT et de permettre la bonne compréhension et l'application du SCOT sur l'ensemble de son périmètre.

Dans ce cadre, un livret pédagogique de 60 pages a été spécialement réalisé, destiné à l'ensemble des Maires du territoire.

Pour mémoire, les grands principes du SCOT peuvent être résumés en trois idées fortes :

- Consommer moins de foncier en densifiant, en évitant au maximum le recours aux extensions urbaines et en construisant à proximité des nœuds de transport,
- Construire mieux en respectant des dispositions paysagères et environnementales précises,
- Accueillir le développement économique et commercial sur des secteurs identifiés et correctement proportionnés.



Par ailleurs, un chargé de missions a été recruté en CDD pour accompagner les communes dans le travail de mise en compatibilité.



Approuvé en 2013 pour une période de 6 ans (2012-2018), le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud prévoit la production de 1 700 logements à l'horizon 2018 \*. Pour répondre à cet objectif, le PLH se structure autour de 4 axes :

- > Axe 1 : Adapter et diversifier l'offre de logements privés autour de la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur l'ensemble du territoire et le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les 3 centres urbains de BEAUNE, CHAGNY et NOLAY.
- > Axe 2 : Apporter une réponse aux besoins spécifiques en complétant l'offre d'hébergement d'urgence, de pallier à l'insuffisance d'aire d'accueil des gens du voyage et d'encourager le développement des villages seniors ou intergénérationnels.
- > Axe 3 : Une production de logements équilibrée, respectueuse des principes d'économie d'espace et de qualité urbaine, qui consiste à aider les communes à réhabiliter leur parc locatif, soutenir les projets d'éco-quartiers et mettre en place un fonds de portage foncier.
- > Axe 4 : Accompagner, animer, suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique de l'habitat, au travers d'une communication adaptée et d'une mobilisation des partenaires locaux. Pour mesurer l'efficacité du PLH, un observatoire de l'habitat a été mis en place.

\* Soit environ 283 logements par an sur les 6 prochaines années répartis sur l'ensemble du territoire communautaire

Rentrant dans sa 2<sup>ième</sup> année de mise en œuvre, plusieurs actions du PLH ont été menées en 2014 :

- > **La mise en place d'un Programme d'Intérêt communautaire (PIG) pour l'habitat privé**, permettant aux propriétaires occupants/bailleurs de bénéficier gratuitement d'un accompagnement technique et financier, pour leurs projets de réhabilitation énergétique, de maintien à domicile et/ou de réhabilitation de logements vacants.
  - Durée du programme : 3 ans (2014-2017)
  - 1 opérateur unique : le PACT de Côte d'Or et de Saône et Loire,
  - 3 réunions publiques menées sur BEAUNE, CHAGNY et NOLAY,
  - 1 permanence mensuelle organisée à la maison de l'intercommunalité,
  - 26 000 plaquettes d'informations diffusées,
  - Plus de 300 contacts pris sur les 54 communes et 20 demandes de subvention déposées (18 dossiers « amélioration énergétique » et 2 dossiers « maintien à domicile »).
  
- > **Une étude pré-opérationnelle d'OPAH a été lancée sur les 3 centres urbains de BEAUNE CHAGNY et NOLAY**, afin d'identifier les axes d'intervention pour redynamiser le parc de logements privés des centres anciens. Restituées dans chaque municipalité fin 2014, les propositions de dispositifs adaptés à chaque ville seront définis courant 2015.
  
- > **le soutien à la réhabilitation de logements communaux** afin de favoriser le développement d'un parc locatif conventionné par la subvention d'une partie des travaux de réhabilitation.
  - Objectif du PLH : réhabiliter 37 logements communaux conventionnés sur les 6 années du PLH.
  - En 2014, 8 communes ont bénéficié de subventions pour un total de 13 projets de réhabilitation de logements, soit près de 100 000€ d'aides communautaires versées.
  
- > **le fond de portage foncier** permettant à la Communauté d'Agglomération d'acquérir des parcelles pour le compte des communes qui souhaitent y réaliser un programme d'habitat. La commune de RUFFEY-les-BEAUNE bénéficie de ce portage foncier depuis 2013.



En 2015, la dynamique du PLH se poursuivra par la mise en place d'actions telles que le développement de projets d'éco-quartiers, la réhabilitation énergétique du parc de logement social...Un bilan à mi-parcours du PLH permettra d'ajuster si nécessaire certaines mesures du PLH.



plan climat-énergie  
communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

Le territoire est engagé auprès de différents partenaires dans la démarche de candidature pour l'inscription des « Climats » du vignoble de Bourgogne sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans ce cadre, le service Urbanisme assure le copilotage de la commission Urbanisme, Architecture, Paysage avec le Grand DIJON.

Par ailleurs, un travail important a été fourni en 2014 dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion, qui est la « feuille de route » des actions à mettre en place pour protéger le site et accompagner son développement économique et culturel d'une manière durable. Ce Plan de gestion constitue une étape décisive dans la décision d'inscription à l'UNESCO.

Perspective 2015 : L'année 2015 sera marquée par des étapes majeures telles que la visite d'expertise de l'ICOMOS et la prise de décision de la Commission de l'UNESCO pour l'inscription au patrimoine mondial des Climats de Bourgogne.

### LES AUTRES MISSIONS DU SERVICE URBANISME

Comme chaque année, le service Urbanisme assure également les missions suivantes :

- Assistance et conseil aux communes dans le cadre de leur projet d'aménagement,
- Assistance aux communes dans le cadre d'un groupement de commande pour la mise en place de 10 Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine,
- Suivi des procédures de planification des communes sur l'ensemble du territoire (Plan Local d'Urbanisme - PLU , carte communale...),
- Analyse et proposition d'avis sur les documents supra-communaux : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, Schéma Régional de Cohérence Ecologique...

Perspectives 2015 : l'année sera marquée par une évolution majeure avec la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols pour les communes dotées de PLU. La Communauté d'Agglomération mettra en place un nouveau service d'instruction du droit des sols pour les communes concernées par la mesure.



Inaugurée le 26 mai 2014, la baignade naturelle « BEAUNE Côté Plage » est un équipement aqualudique, composé de quatre bassins communicants d'une surface totale de 3 000 m<sup>2</sup>, situé en bordure du plan d'eau de MONTAGNY-les-BEAUNE à la proximité immédiate de la ville et de la sortie de l'Autoroute A6.

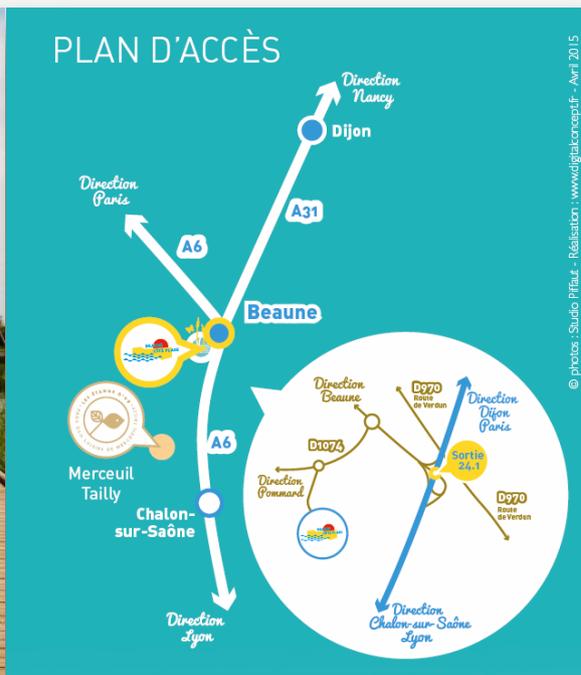
L'eau de la baignade est traitée par un système d'autopurification biologique associant un filtre minéral à des plantes aquatiques.

Les usagers se baignent donc dans une eau sans traitement chimique, ni chlore.

La baignade a été construite par la Communauté d'Agglomération et confiée en exploitation pour sept ans à SUEZ Environnement.

Le site est ouvert dans le cadre d'une DSP depuis le 29 mai 2014, de juin à septembre avec un nombre d'entrées limité à 1 500 personnes/jour, seuil atteint le 8 juin 2014, jour record d'affluence.

La première saison qui s'est achevée le 28 septembre 2014, a permis d'accueillir 20 000 visiteurs malgré une météo défavorable. Le public « famille » y est majoritairement représenté.



## Véloroutes

Pour accompagner l'ouverture de la Baignade Naturelle "BEAUNE, Côté Plage", la Communauté d'Agglomération a prolongé les aménagements cyclables réalisés par la ville de BEAUNE à l'intérieur de la ZAC de la porte de BEAUNE

Une continuité cyclable a ainsi été créée entre le centre de BEAUNE et la voie d'accès à "BEAUNE Côté Plage". Un revêtement enrobé a été mis en œuvre pour garantir le confort des cyclistes de manière homogène sur l'ensemble du trajet sécurisé.

## Bel Air

La Communauté d'Agglomération a engagé des travaux d'amélioration des bâtiments dont elle est propriétaire sur le site de Bel Air, dans la perspective de les mettre à disposition d'une association locale d'amateurs de voitures anciennes.

Cette association dispose, dans le cadre d'une convention signée avec la Communauté d'Agglomération, de locaux destinés à l'accueil de l'association, d'un atelier et d'une dépendance.

L'association assure l'animation de ce site emblématique de la Route Nationale 6 et organise sur place depuis mai 2014, chaque mois, des rencontres d'amateurs et occasionnellement des manifestations publiques autour de véhicules anciens.



## Site des 3 Croix

La Communauté d'Agglomération en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels Bourguignons, a procédé à la revalorisation des accès au site des 3 Croix, patrimoine naturel remarquable sur les communes de SANTENAY et DEZIZE-les-MARANGES.

Ce belvédère accueille de nombreux visiteurs qui profitent du point de vue exceptionnel sur une grande diversité de paysages bourguignons.

La Communauté d'Agglomération a réorganisé le stationnement et les accès ainsi que les équipements d'accueil du public dans une optique de conciliation des objectifs de préservation du site naturel avec l'accueil du public.



La Communauté d'Agglomération est compétente pour les transports urbains, interurbains et scolaires des 54 communes de son territoire qui constituent son PTU (Périmètre de Transports Urbains).

Les services organisés :

- 7 lignes régulières urbaines et interurbaines et 2 services de transports à la demande : le Côte à Côte 1 et 2,
- 21 circuits primaires et 37 circuits secondaires.

### Le Plan Global de Déplacement :

Le Plan Global de Déplacement a été voté en septembre 2013 et a permis un diagnostic de la mobilité sur le territoire. C'est une démarche volontaire des agglomérations de moins de 100 000 habitants visant :

- o l'amélioration de la sécurité des déplacements multimodaux,
- o la diminution du trafic automobile,
- o le développement des modes alternatifs à la voiture (transports collectifs et modes doux)
- o la hiérarchisation de la voirie,
- o l'organisation du stationnement,
- o l'harmonisation du transport et de la livraison des marchandises,
- o l'encouragement à établir des plans de déplacements et à proposer des solutions de mobilité différentes de l'utilisation individuelle de l'automobile.

Suite à ce diagnostic, 19 actions ont été identifiées :

#### Circulation et stationnement

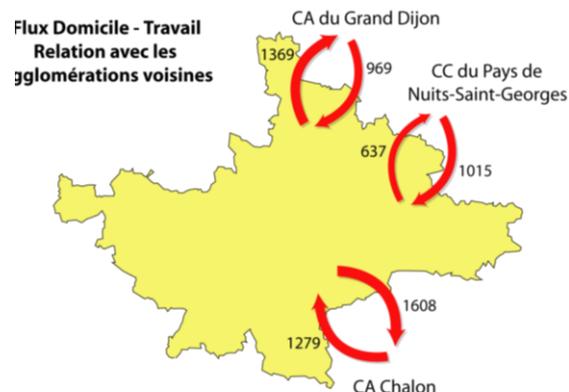
- o hiérarchiser le réseau pour mieux partager la voirie,
- o sécuriser le réseau de voirie,
- o gérer le stationnement pour accompagner le report modal,
- o faire évoluer les normes de stationnement,
- o mener des actions pédagogiques sur le stationnement.

#### Vélo

- o proposer des services vélo,
- o définir un réseau armature vélo utilitaire,
- o définir un réseau armature vélo loisir.

#### Marche

- o aménager des itinéraires piétonniers continus,
- o améliorer le niveau d'accessibilité des espaces publics,
- o valoriser la marche par des actions pédagogiques.

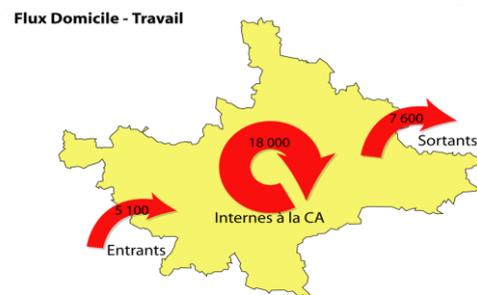


## Intermodalité

- valoriser les haltes ferroviaires,
- transformer la gare de BEAUNE en un pôle d'échanges,
- veiller à la complémentarité entre les services de transport.

## Covoiturage

- promouvoir la pratique du covoiturage,
- aménager des aires de covoiturage,
- promouvoir les Plans de Déplacement des Entreprises,
- mettre en **place** des indicateurs de suivi,
- promouvoir l'écomobilité.



## Le diagnostic PGD

Le diagnostic réalisé par le Plan Global de Déplacement a permis de localiser les principaux flux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

La carte ci-dessous souligne l'importance des flux dans BEAUNE, avec les communes périphériques du centre urbain et avec les agglomérations de DIJON, CHALON-sur-SAONE et NUIITS SAINT GEORGES.

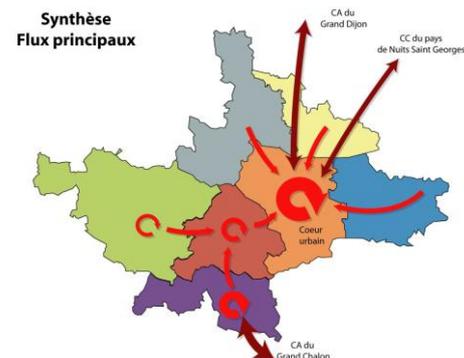
En 2014, l'action en matière de transport a été orientée sur 2 projets : la Délégation de Service Public ainsi que la réforme des rythmes scolaires.

Un projet de restructuration du réseau de transports collectifs pour développer l'offre de transport et répondre aux flux domicile travail a été mis au point et validé fin 2013.

Une procédure de Délégation de Service Public pour le réseau urbain a été engagée fin 2013 et s'est poursuivie durant l'année 2014.

Les prestataires ont été invités à répondre sur un projet défini par la Communauté d'Agglomération, BEAUNE Côte et Sud et à proposer des variantes.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Technique Paritaire ont approuvé le passage en Délégation de Service Public, fin 2013.



## Les transports scolaires

Une réflexion a été engagée pour optimiser le service et limiter les coûts. Les points qui ont été retenus sont la réduction du nombre de lot, l'allongement de la durée des contrats ainsi que la recherche de réemploi des véhicules affectés à cette prestation.

Un marché global pour les 59 circuits scolaires a été relancé en 2014 répartis en 3 lots :

- Lot 1 : secteur NOLAY-CHAGNY
- Lot 2 : secteur BEAUNE
- Lot 3 : secteur pôle urbain élargi

La durée des marchés pour les lots 1 et 2 est de 5 ans pour permettre un meilleur amortissement des véhicules et une maîtrise du coût au kilomètre. Les circuits du lot 3 devraient intégrer les services en Délégation de Service Public.

En parallèle, l'année 2014 a été marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Plusieurs réunions ont été organisées sur le territoire afin d'expliquer aux acteurs locaux les contraintes du service transports plus particulièrement les mercredis matins.

### Quelques chiffres

#### Le vingt

- 7 lignes régulières urbaines et interurbaines,
- 2 services de transports à la demande : le Côte à Côte 1 et le Côte à Côte 2,
- 202 900 km parcourus en régie,
- 1 409 voyages en moyenne par jour en régie.

#### Le réseau scolaire

- 58 circuits scolaires,
- 433 239 Km parcourus,
- 3 275 cartes scolaires distribuées.

#### Le Budget réalisé Transports

- Dépense de fonctionnement 3 645 974€,
  - Lignes urbaines et interurbaines : 850 938€,
  - Lignes scolaires : 2 197 605€,
- Dépense d'investissement : 144 343€.
- Recettes de fonctionnement : 3 645 975€.



## LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

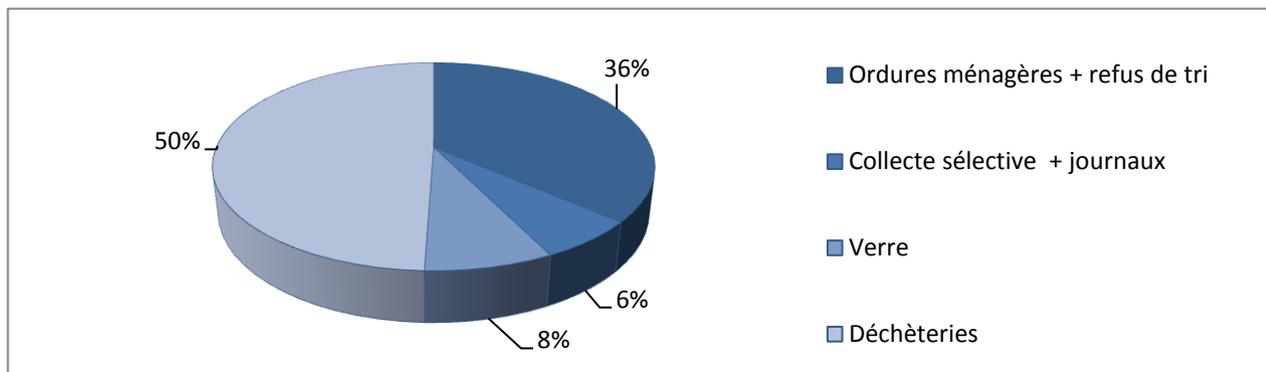
- Les déchets
- L'eau potable
- L'assainissement
- Les rivières
- Les sites et milieux naturels
- Le Plan Climat Energie Territoriale



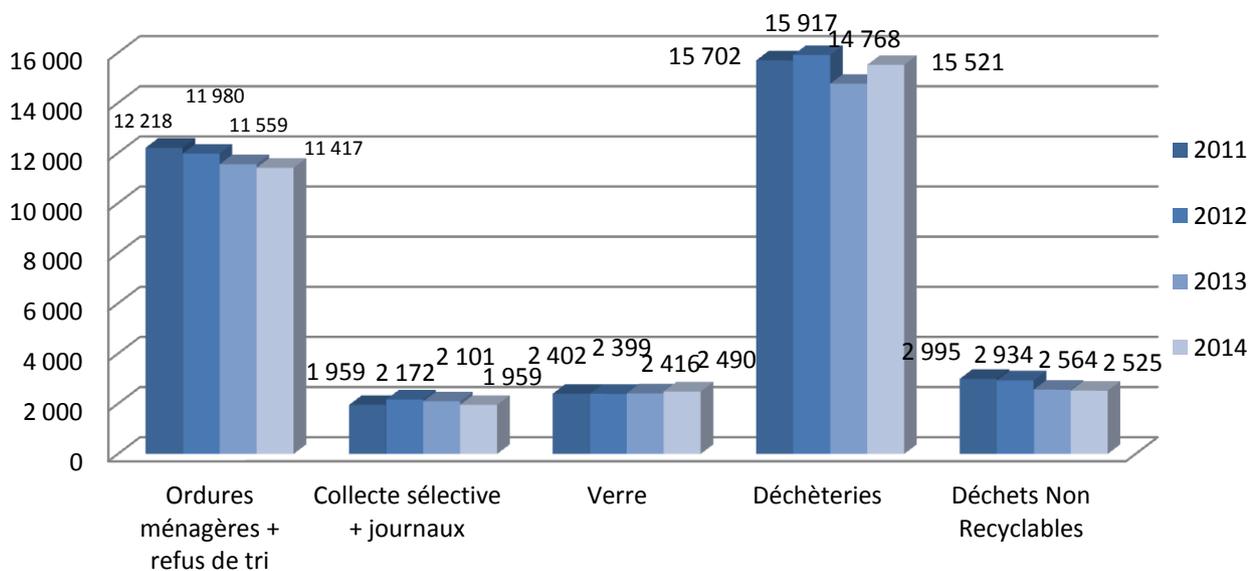


La Communauté d'Agglomération est compétente pour le ramassage des ordures ménagères, la collecte sélective et les déchèteries sur 48 communes de son territoire.

### Répartition des déchets en 2014 :



L'évolution des tonnages est constante depuis plusieurs années avec une baisse régulière des déchets enfouis (ordures ménagères, refus de tri et déchets non-recyclables des déchèteries) et une légère baisse des tonnages recyclés (collecte sélective et journaux). En revanche, les quantités de verre et déchets recyclables en déchèteries continuent d'augmenter.



## Devenir des déchets

Les déchets ménagers produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, ainsi que les refus de tri et les déchets non-recyclables des déchèteries sont acheminés vers l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de VIC-de-CHASSENAY (13 942 T en 2014).

Les déchets recyclables déposés dans les bacs jaunes ainsi que les journaux magazines déposés dans les points d'apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à RUFFEY-les-BEAUNE pour être triés puis conditionnés sous forme de balles (1 959 tonnes en 2014).

Le verre est recyclé à l'usine de SAINT-GOBAIN Emballages de CHALON-sur-SAONE-71. Il est refondu et transformé en nouveaux pots et bouteilles en verre (2 490 T en 2014).

Les cartons, la ferraille, le bois, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques collectés sur les 4 déchèteries du territoire (MEURSAULT, SAVIGNY-les-BEAUNE, NOLAY et RUFFEY-les-BEAUNE) sont recyclés dans diverses usines en France et en Europe (3 330 T en 2014).

Enfin, les végétaux collectés en déchèteries sont transformés en compost à ALLERIOT-71 (4 708 T en 2014), les déchets dangereux sont dépollués et valorisés à BEAUFORT-39 (54 T en 2014) et les gravats sont enfouis dans un Centre de Stockage de Déchets Ultimes à BLIGNY-les-BEAUNE (4 904 T en 2014).



## Programme Local de Prévention des Déchets (2011-2016)

En 2012, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans un Programme Local de Prévention soutenu par l'ADEME et accompagné par le Conseil Général de Côte d'Or afin d'atteindre l'objectif de -7% d'Ordures Ménagères et Assimilées d'ici 5 ans (soit - 5kg/hab/an) et l'objectif de réduction de la nocivité des déchets.

Le plan d'actions prévoit d'agir sur différents thèmes comme le prolongement de la durée de vie des produits (promotion de la réparation et du réemploi avec la mise place de ressourceries en partenariat avec EMMAÛS), l'évitement de la production de déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire), la prévention de la nocivité des déchets mais également l'éco-exemplarité de la collectivité et des communes adhérentes.

## EN 2014, LES ACTIONS PHARES ETAIENT :

### Sensibilisation des publics

- ✓ 1038 scolaires sensibilisés à la thématique de la prévention des déchets,
- ✓ 600 personnes sensibilisées par la présence de stands en déchèteries, pendant les kermesses, lors de porte à porte.

### Eco-exemplarité de la collectivité

- ✓ recensement de nouveaux référents à la suite du changement d'équipes municipales.
- ✓ zéro-déchet sur le marché de BEAUNE
- ✓ accompagnement à la mise en place d'espaces de tri dans les cimetières des communes,
- ✓ 17 associations et 3 services communautaires ont emprunté du matériel de tri et des gobelets réutilisables.



### Promotion du compostage individuel et collectif

- ✓ 576 foyers individuels se sont dotés de composteur, soit un total de 27 % de foyers équipés sur le territoire,
- ✓ 4 sites de compostage collectif,
- ✓ 3 établissements scolaires équipés d'un composteur,
- ✓ 1 restaurant équipé d'un composteur,
- ✓ 2 sessions gratuites de broyage de végétaux pour les particuliers, fin novembre à la déchèterie de MEURSAULT.



### Promotion du prolongement de la durée de vie des produits

- ✓ mise en place de 2 cabanons EMMAÛS dans les déchèteries de NOLAY et de SAVIGNY-lès-BEAUNE



### Evolution des tonnages liés au PLP :

**-4% d'Ordures Ménagères Assimilées** entre 2011 et 2014, dont **-7% d'Ordures Ménagères** et **+1% de collecte sélective**

## Programme de rénovation des déchèteries

Après la mise aux normes de la déchèterie de NOLAY en 2010, et SAVIGNY-lès-BEAUNE en 2013, les travaux de la construction de la nouvelle déchèterie de RUFFEY-les-BEAUNE ont été engagés en août 2014 pour une ouverture prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Cette nouvelle installation sera équipée de 12 bennes à déchets, des locaux sécurisés pour le stockage des Déchets dangereux, Electriques et Electroniques, .... Des systèmes de chargeurs pour la benne à gravats seront installés afin de se conformer aux normes anti-chute et un système de contrôle d'accès avec une barrière ainsi que la vidéosurveillance seront installés.

## Redevance spéciale

La redevance spéciale est obligatoire pour les collectivités qui financent le service de collecte et traitement des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle permet de faire payer les gros producteurs en fonction de leur production réelle de déchets.

Des systèmes différents avaient été mis en place par plusieurs collectivités avant transfert, mais rien n'avait été fait sur le canton de NOLAY.

Ainsi en 2012 la redevance spéciale est étendue au Canton de NOLAY, pour les gros producteurs.

En 2013, c'est l'ensemble des administrations qui ont été assujetties au paiement de la redevance spéciale, notamment toutes les Communes membres de l'EPCI.

La mise en place de cette redevance, outre le fait de se conformer à la loi, permet de sensibiliser les producteurs de déchets sur les quantités qu'ils produisent et contribue à les inciter à adhérer aux actions de prévention mises en place par la Communauté d'Agglomération.

## Opération de communication

Les deux ambassadeurs du tri réalisent, entre autres, de nombreuses animations scolaires avec en 2014, 200 élèves sensibilisés dans le cadre des interventions scolaires et 129 enfants dans les structures périscolaires.



La 3<sup>e</sup> édition du prix Défi Vert lors des 24H de BEAUNE a permis de récompenser les trois meilleures équipes qui ont conçu leurs décors (vélo et stand) de manière écologique et ont fait preuve de respect de l'environnement pendant toute la durée de la compétition.

Les ambassadeurs du tri sont également intervenus lors des manifestations comme le City Raid, la Fête du jeu ou encore les festivités de la Vente des Vins des Hospices de BEAUNE.

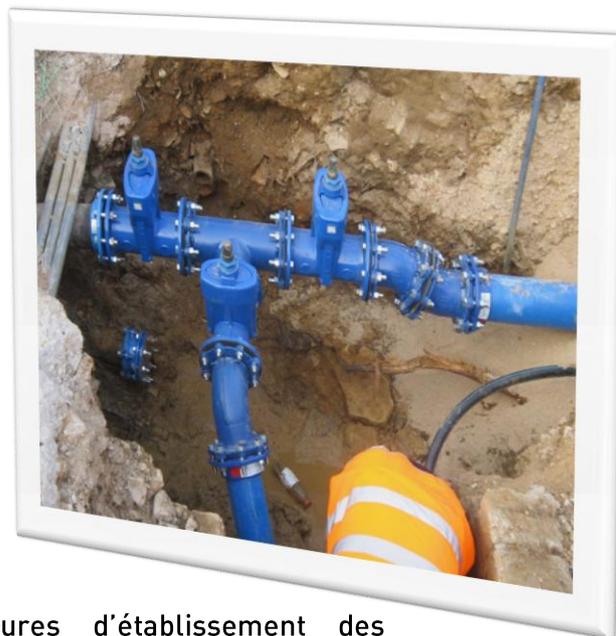
Les actions correctives se poursuivent avec la rencontre de 300 personnes suite aux refus de leur bac jaune lors de la collecte. Du porte à porte a également été réalisé, en partenariat avec le bailleur orvitis dans le quartier St Jacques et également sur la commune de NOLAY en collaboration avec la municipalité.



La Communauté d'Agglomération poursuit ses actions afin de délivrer une eau de bonne qualité aux usagers.

En 2014, diverses actions ont été menées :

- ✓ Définition des Bassins d'Alimentation des captages de COYOT et CUL de PRE alimentant le bourg de NOLAY et le village de CORMOT-le-GRAND et la source du CREUX de BORGÉY alimentant AUXÉY DURESSÉES (hors MELIN). Cette étude ayant pour but de mieux connaître le secteur d'alimentation de ces sources permettra de les protéger plus efficacement contre les pollutions diffuses dont elles sont sujettes (produits phytosanitaires notamment)
- ✓ Lancement de deux nouvelles procédures d'établissement des périmètres de protection des captages d'AUXÉY DURESSÉES (source de la NORIE et du CREUX de BORGÉY), avec l'assistance du Conseil Départemental de Côte d'Or. Ces procédures réglementaires sont indispensables pour l'exploitation des ouvrages et améliorent la protection.
- ✓ Sur le hameau de SAIGÉY, un traitement a été mis en place afin d'éliminer les pesticides présents dans la source, avant distribution.
- ✓ Sur le hameau de MELIN à AUXÉY DURESSÉES, le projet de traitement est entré dans sa phase opérationnelle avec l'attribution du marché de travaux. Ils devraient pouvoir être engagé dès l'obtention de l'autorisation par l'Agence Régionale de Santé.



Des investigations complémentaires ont été lancées sur des forages en périphérie de BEAUNE (BEAUNE SUD 1), afin de définir si leur exploitation permettrait de sécuriser le secteur.

Enfin, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud poursuit son programme de renouvellement des conduites vétustes, en 2014 sur les communes de CHAGNY, AUBIGNY-la- RONCE, NANTOUX, ALOXE CORTON, BEAUNE , BOUILLAND, CORPEAU, CHASSAGNE MONTRACHET, MEURSAULT, MONTAGNY-les-BEAUNE, PULIGNY MONTRACHET.



### Perspective 2015

- Réduction des pertes en eau, objectif majeur pour 2015 grâce à la poursuite du projet de la sectorisation, initié en 2010, sur le reste du territoire communautaire.
- Achèvement des travaux de mise en place du traitement de l'eau potable sur MELIN
- Programme important de renouvellement de conduites afin d'entretenir le patrimoine existant





En 2014 ont été réalisés les travaux de création du réseau d'assainissement du village d'ALOXE CORTON ainsi que de son raccordement à la station de LADOIX SERRIGNY. Ils permettent de raccorder environ 100 foyers et par conséquent d'éliminer une source de pollution importante sur le milieu naturel. Ces travaux constituent le point de départ des raccordements des communes de PERNAND VERGELESSES et ECHEVRONNE.

La phase de mise en conformité de la surveillance des déversoirs d'orage également appelée « autosurveillance des réseaux » s'est achevée. Ainsi 22 ouvrages ont été équipés afin de suivre en temps réel les débits qui transitent et ceux qui sont déversés au milieu naturel lors de fortes pluies. L'objectif est d'améliorer la gestion des réseaux d'assainissement et de limiter ces déversements.

D'autres études et travaux d'amélioration du fonctionnement des installations ont été conduits. Ils ont concerné les communes de :

- ✓ RUFFEY-les-BEAUNE : réhabilitation de regards et de branchements afin de réduire les eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées,
- ✓ MEURSAULT, NOLAY, CHASSAGNE-MONTRACHET, CORPEAU et SAINT AUBIN : étude diagnostique du réseau d'assainissement afin d'améliorer leur fonctionnement,
- ✓ Engagement des travaux de création d'une station d'épuration commune aux villages de SAMPIGNY et DEZIZE-lès-MARANGES,
- ✓ 2<sup>ème</sup> tranche de travaux Rue SOUS LA VELLE à MELOISEY pour la mise en séparatif du réseau,
- ✓ fin des travaux de création du réseau d'assainissement sur la Commune de VOLNAY,
- ✓ mise en séparatif de la rue SOUS LA VELLE (1<sup>ère</sup> tranche) à MELOISEY, du cœur de Village à PULIGNY-MONTRACHET.

Les études règlementaires définissant les zones d'assainissement collectif et non collectif ont été achevées après enquête publique sur les communes d'IVRY-en-MONTAGNE et SANTOSSE.

Enfin le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), durant l'année 2014 a réalisé les actions suivantes :

- ✓ mise à jour du règlement du SPANC,
- ✓ 35 contrôles de bonne exécution pour des installations neuves,
- ✓ 54 contrôles d'installations dans le cadre d'une vente (obligatoire),
- ✓ 141 contrôles d'installations existantes (hors vente) (obligation règlementaire).

- création du réseau de collecte sur DEZIZE-les-MARANGES,
- lancement d'une étude diagnostique sur le réseau d'assainissement de SANTENAY,
- choix d'un maître d'œuvre pour lancement d'un programme pluriannuel de travaux sur la commune de MEURSAULT suite à l'étude diagnostique du réseau,
- création du réseau de collecte sur PERNAND VERGELESSES et ECHEVRONNE ainsi que le réseau de transfert sur ALOXE CORTON,
- lancement de l'étude de réhabilitation de la station d'épuration de SAINTE MARIE-la-BLANCHE.



### Contrat d'agglomération et de territoire BEAUNE et DHEUNE

Courant 2014 ont été engagées, sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, des discussions pour l'établissement d'un contrat de Territoire entre 7 partenaires :

- ✓ La Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud,
- ✓ Les 4 syndicats de rivières :
  - Syndicat Mixte d'Aménagement des Affluents Rive Gauche de la DHEUNE,
  - Syndicat Mixte d'Aménagement de la BOUZAISE, de la LAUVE et du RHOIN,
  - Syndicat Mixte d'aménagement du MEUZIN et de ses affluents,
  - Syndicat Mixte d'Aménagement de la DHEUNE,
- ✓ L'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône Doubs (EPTB),
- ✓ l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

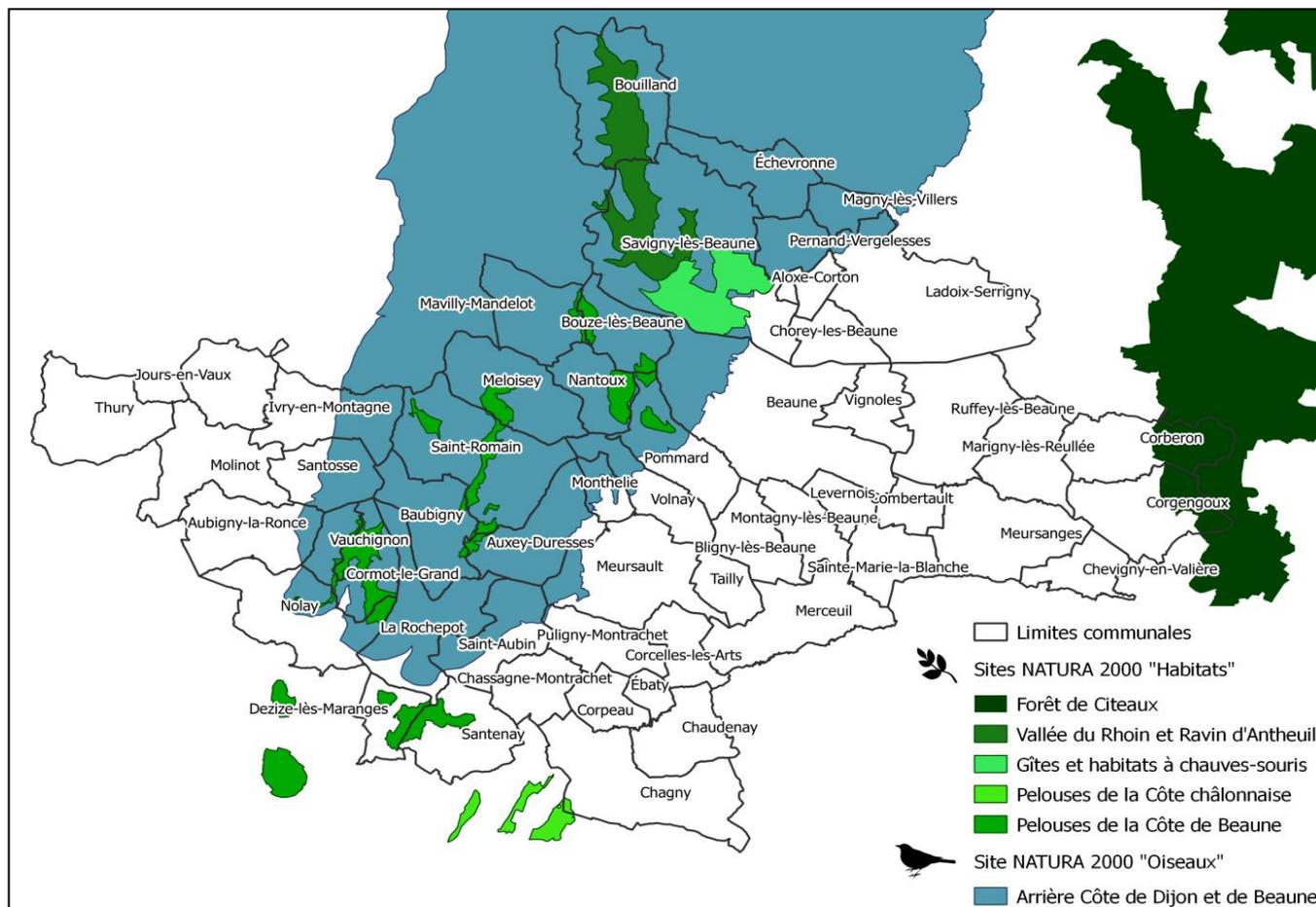
Ces échanges doivent permettre de finaliser un programme d'actions ambitieux sur 4 ans (2014-2017) dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées, de l'aménagement et de la protection des rivières avec l'obtention de subventions dans ces domaines.

### L'entretien et l'aménagement des rivières

Dans le cadre de sa compétence « aménagement des berges et l'entretien des rivières », la Communauté d'Agglomération accompagne les actions des syndicats de rivières. L'Etablissement Public Territorial de Bassin assiste les syndicats pour la mise en place des actions qui sont multiples et variées. En 2014, elles ont consisté en :

OBJECTIFS	Communes concernées	Montant des travaux (€TTC)
Lutte contre les inondations / gestion des sédiments sur les secteurs à enjeux humains	SAVIGNY-les-BEAUNE, BOUILLAND, AUXEY-DURESSES - MEURSAULT - POMMARD - MAVILLY - MELOISEY - NOLAY	84.000
Lutte contre les inondations / protection de berge	VAUCHIGNON, CORMOT-le-GRAND	11.000
Entretien courant de la végétation		60.000
Création d'abreuvoirs	VAUCHIGNON et BOUILLAND	7.000

Le fait marquant de l'année 2014 a porté sur la rédaction du document d'objectifs pour la Zone de Protection Spéciale « Arrière Côte de DIJON et de BEAUNE » issue de la Directive Oiseaux pour le classement NATURA 2000. Cette phase s'appuie sur une concertation forte avec les usagers du site à savoir : les exploitants agricoles, viticulteurs, industriels, exploitants forestiers, pratiquant loisirs nature...



A noter également que l'animation du Site « Vallée du RHOIN et Ravin d'ANTHEUIL » s'est poursuivie avec la programmation d'animations, la finalisation de documents de communication (brochure, panneaux...), la réalisation d'une étude de fréquentation sur le site d'escalade des falaises de BOUILLAND, et la Création du PAEC RHOIN (Plan AgroEnvironnementale et Climatique).



Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 la gestion du site en Délégation de Service Public a été confiée à SUEZ Environnement.

protection des milieux naturels  
communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

Des animations ont eu lieu :

- ✓ sorties « oiseaux » et « milieux naturels » avec la Ligue de Protection des Oiseaux et le Conservatoire des Espaces Naturels,
- ✓ animations « pêche » avec la fédération de pêche et la Truite Beaunoise,
- ✓ Balades en calèches avec les traits de MERCEUIL,
- ✓ Sorties à destination des scolaires (Lycée des blanches fleurs, lycée viticole).



Un apiculteur a également installé ses ruches sur le parc.

En outre, afin d'améliorer l'accueil du public, des toilettes ont été installées sur chacun des parkings et un chalet a été mis en place.

### Perspectives 2015

- mise en œuvre du Contrat d'agglomération et de territoire BEAUNE et DHEUNE
- poursuite de l'élaboration du Document d'Objectif de la Zone de Protection Spéciale « Arrière Côte de DIJON et de BEAUNE »,
- aménagement et entretien du pourtour du lac de MONTAGNY-les-BEAUNE,
- plan d'entretien de l'ensemble des zones naturelles du territoire de la Communauté d'Agglomération.



Afin de construire sa stratégie d'intervention en faveur des économies d'énergie, de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, de la promotion des énergies renouvelables et de l'adaptation au changement climatique, la Communauté d'Agglomération s'est engagée fin 2013 dans l'élaboration de son Plan Climat Énergie Territorial (obligation réglementaire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants).

Dans ce cadre, le profil énergie climat du territoire a été mené en 2014 à partir des diagnostics suivants :



A titre d'illustration, le territoire consomme près de 802 GWh/an et représente 653 900 TeqCo<sub>2</sub>/an. La part des énergies renouvelables produite localement représente 5.3 % de la consommation totale. La facture énergétique du territoire représente, tous secteurs confondus, près de 105 M d'€ par an.

A partir de ce profil énergie climat et afin de définir les orientations stratégiques du PCET, plusieurs temps d'échanges ont été conduits en 2014 :

- création d'un comité de pilotage en juin 2014 associant élus, partenaires techniques et financiers,
- présentation du profil énergie/climat auprès des agents communautaires fin 2014;
- constitution de groupes de travail organisés avec des partenaires externes (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et Industrie, Communauté d'Agglomération, Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, Pays Beaunois, ADEME, Région, Conseil Départemental...).

L'année 2015 sera dédiée à la construction d'un programme d'actions pluriannuel du Plan Climat Energie et au lancement de premières mesures concrètes.

A noter que la Communauté d'Agglomération a répondu fin 2014 à un appel à projet national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » visant à renforcer les initiatives en faveur de la transition énergétique.





## LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DE LA COHESION SOCIALE

- L'action famille :
  - l'enfance
  - la petite enfance
- L'action culturelle :
  - le conservatoire
  - l'école des beaux-arts
- Les équipements sportifs





6 établissements d'Accueil du Jeune Enfant proposent 194 places pour des enfants de 2 mois ½ à 4 ans.

**313 957 heures / enfants** ont été facturées en 2014.

691 enfants ont été accueillis dont 235 avec une tarification horaire inférieure à 1€ (soit 34% des usagers).

Les 5 Relais d'Assistantes Maternelles proposent un accompagnement aux 500 assistantes maternelles agréées du territoire, ce qui représente **1632** places possibles sur le territoire communautaire pour l'accueil individuel.

### Evolution du Multi accueil Saint Jacques-BEAUNE

Le fonctionnement du multi accueil a évolué significativement depuis 2014, passant du statut et du fonctionnement de "crèche collective" à celui de "multi accueil", alliant l'accueil régulier et occasionnel.

De juin à septembre 2014, des travaux d'aménagement intérieur (réfection des espaces de change et des sanitaires enfants, de l'office de réchauffage) ont permis d'améliorer le confort d'hygiène et la sécurité des enfants accueillis.

Depuis septembre 2014 les repas sont livrés en liaison froide par un prestataire extérieur.

### Transformation du Multi accueil en micro crèche à NOLAY

Cette structure de 9 places (ouverte en 2012) a évolué en fonctionnement "micro crèche" depuis septembre 2014.

L'accueil occasionnel est mis en place depuis septembre 2014 en complément de l'accueil régulier. Il permet d'optimiser les places et créneaux disponibles.

L'objectif a été atteint puisque le nombre d'heures facturées a progressé de 13% entre 2013 et 2014 pour la période septembre/décembre.

## Transformation du jardin d'enfant IVRY en accueil périscolaire

Les actions passerelles initiées en 2013 et menées avec l'école maternelle pour les enfants âgés de 2 ans se sont poursuivies en 2014, permettant la scolarisation dès la rentrée scolaire en septembre 2014 des enfants de plus de 2 ans.

Au vu de l'évolution des besoins sur ce secteur, le jardin d'enfants a fermé ses portes en juillet 2014 pour une transformation en site périscolaire.



Situés en face de l'école, les nouveaux locaux ont permis d'accueillir les enfants dans une structure adaptée, fonctionnelle et spécialement équipées pour des prestations périscolaires.

Les enfants scolarisés en maternelle n'ont plus de trajet en bus à effectuer pour se rendre au restaurant scolaire.

## Blanches Fleurs BEAUNE : Travail de préparation sur la fusion accueil collectif/ accueil familial

La crèche familiale et le multi accueil des Blanches fleurs ont une direction commune depuis 2009 ce qui a permis d'organiser des passerelles autant pour les agents que pour les enfants.

90 places d'accueil sont ainsi disponibles (40 en accueil collectif et 50 en accueil familial).

Progressivement, dès septembre 2014, les enfants, les familles et les assistantes maternelles ont intégré les unités d'accueil collectif sur un rythme régulier afin de créer d'autres lieux.

La fusion sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec l'agrément et tarification unique.

## "Promenons nous dans le noir" parcours sensoriel

Les Assistantes maternelles des RAM (BLANCHES-FLEURS ET BRETONNIERE) ont créé un parcours ludique pour que l'enfant, transformé en petit explorateur, marche dans l'obscurité tout au long d'un parcours sensoriel lui permettant ainsi de solliciter les 5 sens.

Cet événement est l'illustration de la mutualisation des moyens et compétences.

## Expérimentation guichet unique d'information sur les modes d'accueil du jeune enfant



Sur le secteur de NOLAY, est expérimenté depuis septembre 2014 un guichet unique pour l'accueil du jeune enfant (2 mois et demi - 3 ans).

L'objectif est d'offrir un lieu unique d'information et d'inscription pour les familles de NOLAY et des alentours. Véritable observatoire des besoins et des conditions d'accueil, ce service aux usagers aidera à mettre en adéquation l'offre et la demande.

Si le bilan s'avère positif (simplification des démarches, proximité et meilleure lisibilité pour les usagers), ce concept de guichet unique s'étendra sur le territoire communautaire et fera partie des missions du RAM conformément à la charte qualité.



accueil péri-extra scolaire  
communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

La Communauté d'Agglomération compte **37** sites périscolaires ouverts le matin à compter de 07h30 et/ou le midi et/ou le soir jusqu'à 18h30.

Jusqu'à **14** sites extrascolaires sont proposés durant les périodes de vacances et/ou les mercredis après midi.

### Les Dispositifs ID Sportives et ID Vacances :

Environ **200 agents** (animateurs, agents d'office et d'entretien et agents administratifs) participent au bon déroulement des activités extrascolaires.



### Prestations périscolaires :

**37 sites** répartis sur 28 communes.

Près de **263 000 repas** servis en 2014.

**3 423 enfants** inscrits à la restauration (soit environ 75% des enfants scolarisés), pour une moyenne d'environ 1 650 repas par jour.

**2 673** enfants inscrits aux temps d'accueil du matin et du soir.

**Focus** sur les nouveaux temps périscolaires développés le soir durant une heure après la sortie de classe (référentiel de septembre à décembre 2014) :

- ✓ nombre d'animateurs : environ 100 agents mobilisés
- ✓ nombre d'enfants différents présents au moins 1 fois :
  - Maternelle : 598 soit 13 170 heures de présences cumulées
  - Élémentaire : 905 soit 19 787 heures de présences cumulées

### Prestation extrascolaires :

14 sites sont répartis sur 10 communes et 530 places sont proposées par jour (référence juillet 2014)  
Ces sites sont ouverts à la ½ journée ou à la journée, avec ou sans repas.



**ID Sportives :** Ce dispositif a permis à 350 enfants de découvrir tout au long de l'année le mercredi après midi, encadrés par une équipe d'éducateurs diplômés et dans des locaux adaptés, un grand nombre d'activités sportives.

**ID Vacances :** Ce dispositif propose des stages à la semaine durant les vacances scolaires. 200 enfants ont été inscrits au cours de l'année 2014.



Un nouveau Projet Éducatif partagé avec la Petite Enfance autour de 4 objectifs :

- ✓ Accompagner l'enfant dans sa construction,
- ✓ Favoriser l'éducation à la citoyenneté,
- ✓ Permettre aux professionnels de développer leurs compétences,
- ✓ Développer la communication et l'information



Le Conservatoire de Musique et de Danse constitue un des deux outils avec l'Ecole des Beaux-Arts offrant à la population (enfants et adultes) du territoire un enseignement artistique. Celui du conservatoire concerne les disciplines du spectacle vivant, la musique et les danses classiques et contemporaines dans l'unique perspective de former des amateurs.

Les modalités de fonctionnement répondent aux orientations fixées par le Conseil communautaire dans le Projet d'établissement en cohérence avec les textes règlementaires pédagogiques du Ministère de la Culture et avec les objectifs du schéma départemental de la Côte d'or.

La mission première reste celle de l'enseignement :

Formation artistique de musiciens et danseurs grâce à des enseignements axés sur la pratique et au travers de cursus diversifiés, souples et évolutifs en fonction des demandes des usagers.

500 élèves en 2014 dont 40% hors BEAUNE. Parmi eux, 90 danseurs accueillis soit en danse classique soit en danse contemporaine ont été inscrits au conservatoire de musique.



Mais cette mission ne saurait trouver sens en dehors de celle de la diffusion de manifestations :

Plus de 40 manifestations tout public ont été programmés (auditions, concerts, spectacles).

Enfin, la présence du conservatoire sur le territoire garantit un rayonnement géographique mais aussi social avec la mise en place de dispositifs pour d'autres publics que ses propres élèves :

- ✓ public handicapé,
- ✓ animations en maison de retraite,
- ✓ animations en crèche,
- ✓ actions de promotion instrumentale dans les écoles, actions décentralisées sur le territoire,
- ✓ ensembles de pratiques amateurs (réveil musical, UMB, ensemble jazz...).

### Perspectives 2015

- réponse à la demande de renouvellement du classement faite auprès des services de l'Etat pour la prochaine période de 7 années,
- développement des moyens pour éviter les listes d'attente à l'inscription (accroissement à la marge du nombre d'heures d'enseignement),
- investissement exceptionnel d'un instrument de percussion (marimba),
- développement de la réflexion sur les évolutions des cursus pour mieux répondre aux demandes des usagers,
- renforcement des partenariats avec l'École des Beau-Arts et si possible avec les structures culturelles du territoire (musée, théâtre, festival,...).





formations artistiques  
communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

117 enfants et 29 adolescents, dont 121 résidents au sein de la Communauté d'Agglomération, ont fréquenté les ateliers de pratiques amateurs ; 144 jeunes ont suivi les mini-stages proposés pendant les petites vacances scolaires.

Cette année 2014, le thème fédérateur de tous les ateliers, enfants-Adolescents-Adulte a tourné autour des « Jazz à tous les étages ». L'exposition de fin d'année, qui a eu lieu à BEAUNE, Salle TOURLIERE, en juin 2015, et sur le plateau prépa de l'école, présentait une partie de ces travaux. Quelques 350 personnes ont été accueillies le soir du vernissage et un public nombreux ainsi que des classes d'écoles primaires se sont relayées tout au long de l'exposition.



92 adultes ont suivi les 21 modules proposés tout au long de l'année scolaire. Les travaux qu'ils ont réalisés en groupe ont fait l'objet d'une exposition très appréciée.

Les mini-stages adultes proposés cette année, (aquarelle, gravure et sculpture de papier) ont suscité un vif intérêt et ont permis à 33 adultes de s'initier ou de se perfectionner à ces techniques.

### Classe préparatoire

La promotion 2014 de la Classe Prépa a connu un excellent taux de réussite : 23 élèves ont intégré une école supérieure d'arts, trois se sont réorientés sur un cursus universitaire ou professionnel. La « prépa » de BEAUNE bénéficie d'une très bonne réputation au sein du réseau de l'enseignement supérieur artistique.

### Atelier de création multimédia

Le matériel et le véhicule nécessaires au fonctionnement de ce nouvel atelier ont été réceptionnés. Un agent a été recruté pour mettre en place et animer cet atelier qui fonctionnera début d'année scolaire 2015.

Une inauguration de ce nouveau dispositif est prévue en octobre 2015 et coïncidera avec les 10 ans d'installation de l'école sur le site MARIE DE BOURGOGNE.



### Ateliers loisirs

Pour 2015 tous les participants des cours de pratiques amateurs se retrouveront autour d'une thématique commune, «Machines - Machines». Ce thème permettra d'aborder des préoccupations communes aux arts plastiques et au détournement d'objets.

Rendez-vous pour l'exposition de fin d'année, en juin 2016, qui se tiendra Salle TOURLIERE.

Des mini-stages seront proposés aux enfants à chaque vacance scolaire et au début des vacances d'été.

Les 21 modules des ateliers adultes seront reconduits à travers d'autres thématiques proposées par les enseignants de l'école. Six mini-stages (Dessin d'après modèle vivant, sérigraphie, Terre-Céramique, photographie, aquarelle), répartis sur l'année scolaire seront organisés pour le public adulte de l'école. Pour répondre à la demande des participants, deux ateliers libres permettront aux adultes de travailler dans les locaux de l'école, en dehors de la présence des enseignants.

### Classe préparatoire

La prochaine promotion comprendra entre 26 et 28 étudiants. Le programme pédagogique qui leur sera proposé répond à une grande exigence car la finalité de l'école n'est pas seulement de leur permettre d'entrer dans une école supérieure d'art ou d'architecture, mais d'en sortir diplômé.

### Workshops

L'école accueillera ponctuellement des artistes dans différents domaines de la création artistique. A l'occasion du travail qu'ils engageront avec les étudiants de l'année préparatoire, ils présenteront au public des cours de pratiques amateurs, leur travail et parcours personnel à travers des discussions.



La Communauté d'Agglomération compte cinq installations sportives :

Complexe Jean Marc BOIVIN à NOLAY,  
Complexe Saint NICOLAS à MEURSAULT,  
Forum des Sports à BEAUNE,  
Complexe Jean DESANGLE,  
Complexe Michel BON à BEAUNE.

Depuis septembre 2014, 3 des 5 structures sont automatisées au niveau de l'ouverture/fermeture des zones de pratiques et de la gestion quotidienne des créneaux.

Un nouveau pôle de gardiennage a été mis en place (7 agents) qui assure le contrôle d'accès, la maintenance « légère » et le lien direct avec les usagers.

Les Cinq installations sportives communautaires sont utilisées principalement par les diverses associations sportives qui maillent le territoire (50 associations représentant une trentaine de disciplines) et les élèves des différents établissements scolaires (15 établissements du Primaire au Lycée) de la Communauté d'Agglomération.



## Chiffres Clés

**41 194** heures  
d'utilisation cumulée 11 318  
heures pour les scolaires

**918** heures pour les  
activités d'initiations sportives  
proposées par la Communauté  
d'Agglomération (Hors COSEC  
de CHAGNY, géré par un SIVOS  
dans lequel la Communauté  
d'Agglomération siège en  
représentation substitution)



## Quelques Travaux ....

- ✓ Toiture du complexe Saint-NICOLAS à MEURSAULT
- ✓ Rénovation Piste d'athlétisme et Terrains de Hand Ball extérieurs du Complexe M.BON à BEAUNE
- ✓ Nouveau sol Sportif multi-activités du Complexe J.DESANGLE
- ✓ Automatisation Portes Complexes Saint-NICOLAS de MEURSAULT, Michel BON & Jean DESANGLE de BEAUNE

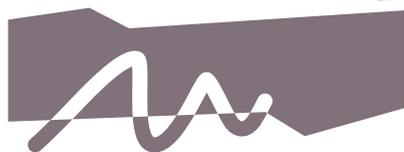


Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)



environnement – assainissement



formations artistiques



plan climat-énergie



accueil péri-extra scolaire



environnement – déchets



transports



tourisme



sports



accueil petite enfance



développement durable



environnement – eau potable



développement économique



protection des milieux naturels

Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte & Sud  
14 rue Philippe Trinquet - 21200 BEAUNE  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)